



Royaliste

POUR LA NATION, LA LOI ET LE ROI

MERCREDI 11 MARS 2026 - N° 1319 - 56° ANNÉE - 5,00 € - BIMENSUEL DE LA NOUVELLE ACTION ROYALISTE

DIRECTEUR POLITIQUE : BERTRAND RENOUVIN

Malgré eux

« Les Européens entraînés malgré eux dans la guerre au Moyen-Orient » ? Le communiqué commun entre France, Royaume-Uni et Allemagne, dimanche 1^{er} mars dans la soirée, n'a pas évité le ridicule. « Ni prévenus, ni impliqués. » Quelle inconséquence que de prétendre être sidérés par la riposte iranienne dirigée contre les émirats riverains du Golfe ! Depuis deux mois que les plans d'opération israélo-américaine étaient de notoriété publique, personne n'avait été découragé d'aller s'y bronzer et y faire du lèche-vitrine dans les mégas centres commerciaux. Imprévoyance ? Inconscience ? Personne n'avait-il anticipé une régionalisation du conflit qui gagnerait l'Europe du fait de l'imbrication des forces ?

Cela ne date pas d'aujourd'hui. Dès son arrivée à l'Élysée, en 2007, Nicolas Sarkozy n'avait eu de cesse d'impliquer les armes françaises dans les conflits du Golfe. Depuis le fiasco sahélien, la France n'a plus qu'une seule base « souveraine » hors de son territoire, à Djibouti, que Sarkozy avait tenté de déménager en totalité mais qu'il s'était résigné à couper en deux au profit d'une installation à Abu Dhabi dans l'intention assumée de se rapprocher de la ligne de front et d'armer les Émiratis face à l'Iran. Les forces françaises sont insérées dans la base aérienne émiratie Al Dhafra qui abritait déjà un escadron aérien américain, et au bout d'un quai du port de commerce de Mina Zayed, où l'Alindien, l'amiral commandant la flotte de l'Océan indien, s'est enfoncé à l'intérieur du détroit d'Ormuz, en cumulant sa fonction avec celle de commandant des forces françaises aux Émirats, au détriment de l'ambition indo-pacifique affichée. Nous nous sommes mis tout seuls dans la gueule du lion.



WIKIPEDIA; PHOTO HOSSEIN ZOHREVAHD.

Alors qu'Israël fait la guerre pour assurer son hégémonie, les objectifs des États-Unis sont obscurs. Les ruines vont s'accumuler.

LE DROIT INTERNATIONAL est en ruines, le souci démocratique s'est effacé, l'avenir des peuples iranien et libanais est le dernier souci des dirigeants israéliens et américains. Place à la volonté de toute-puissance.

Qu'on l'approuve ou qu'on la dénonce, la volonté israélienne

est rationnelle : conquérir une position hégémonique par l'élimination de la puissance iranienne – d'ailleurs sous-estimée dans ses capacités de nuire. Les États-Unis n'ont qu'une tactique de bombardement, assortie d'objectifs politiques qui changent tous les jours. Une

tactique sans stratégie, c'est la promesse d'un désastre.

Trois logiques de destruction sont à l'œuvre, qui font peser une menace mortelle sur les populations proches des multiples cibles et qui déstabilisent de nombreux États. **Notre éditorial en page 24.**

Hommage aux élus locaux

Pour le comte de Paris, la commune est le cœur battant de la démocratie et ses élus sont les artisans du bien commun.

APPARUES AU XI^e SIÈCLE, les communes ont toujours été, dans l'histoire de France, des lieux de liberté et de solidarité. Les communes d'aujourd'hui sont les bénéficiaires de l'autonomie initialement conquise grâce à la protection du pouvoir royal. Elles sont au cœur de la démocratie, qu'elles permettent d'animer et de stabiliser, et elles demeurent

les institutions préférées des Français.

Le Prince Jean appelle les citoyens à voter massivement aux élections des 15 et 22 mars afin d'encourager ceux qui se dévouent à la collectivité, et de conforter l'autonomie locale dans l'espoir d'un élargissement des compétences communales. **La tribune de Mgr le comte de Paris est à lire en page 5.**

Dans ce numéro :

- Page 3 – Dissuasion « avancée » : méfiance !
- Page 6 – Le procès Le Pen.
- Page 7 – Économie : l'inquiétant rapport Grjebine.
- Page 9 – Leçons politiques de la guerre d'Ukraine.
- Page 14 – Quel « bon gouvernement » ?
- Page 17 – La religion des morts.
- Page 18 – Cinéma : comment protéger les femmes ?
- Page 21 – Colbert, grand serviteur de la France.

Les Mercredis de la NAR

La Nouvelle Action royaliste organise un cycle de conférences, les **Mercredis de la NAR**, auxquelles participent des personnalités politiques ou du monde intellectuel.

Les conférences sont enregistrées en vidéo, en présence d'un public restreint (pour être invité, adresser une demande à lejournal@nouvelle-action-royaliste.fr). Pour accéder à ces entretiens sur notre chaîne YouTube et s'y abonner, un seul lien : <https://www.archivesroyalistes.org/-Les-Mercredis-de-la-NAR-92->

■ Mercredi 18 mars

Conférence de François Gerlotto sur la longue histoire des liens entre humanité et monde animal.

PHOTO NAR



Écologue marin et ancien directeur de recherche à l'Institut de recherche pour le développement (IRD), **François Gerlotto** publie régulièrement dans *Royaliste* des chroniques sur les questions d'écologie et d'environnement. Il préside le comité directeur de la NAR.

Après avoir publié en 2019 *Cataclysmes ou transition, l'écologie au pied du mur*

(éditions de l'IFCCE) sur le changement climatique qui nous menace, il se penche sur notre relation aux animaux et à l'ensemble du vivant. L'animal était jadis un partenaire; il n'est plus aujourd'hui qu'une mascotte ou une ressource à exploiter. Ce processus atteint un paroxysme avec l'antisépisme, l'élevage industriel et l'effondrement de la biodiversité.

François Gerlotto présentera son livre *Les Enfants de Noé* (Éd. France Empire, mars 2026).

■ Mercredi 25 mars

Pas de conférence. Dîner des amis de la NAR au restaurant Hung Yen, 265 rue St-Jacques (Paris 5^e) à partir de 20 h 00 (merci de confirmer votre présence sur le serveur du journal lejournal@nouvelle-action-royaliste.fr).

■ Mercredi 1^{er} avril

Conférence de Natalia Routkevitch, journaliste, spécialiste de la Russie, sur le thème « d'une perestroïka à l'autre ».



Journaliste, Natalia Routkevitch, s'est spécialisée dans l'analyse de l'espace post-soviétique. Formée en URSS, elle a vécu de l'intérieur l'effondrement soviétique, puis

observé depuis l'Occident la désillusion du « moment unipolaire » et aujourd'hui le conflit opposant la Russie et les démocraties occidentales.

Natalia Routkevitch présentera son nouveau livre *Le Recommencement de l'histoire* (Éditions Frantz Fanon, février 2026).

■ Mercredi 8 avril

Conférence de Jacques Dorémieux, magistrat honoraire, sur le thème « Justice et démocratie ».



Ancien magistrat, Jacques Dorémieux, a exercé de 1987 à 1997 comme magistrat du siège, puis de 1997 à 2017, comme magistrat du parquet. Il a notamment été procureur général à Monaco, puis premier avocat général près de la cour d'appel de Colmar. Lieutenant-colonel honoraire, il est un bon connaisseur des questions de défense et de renseignement.

■ Mercredis suivants

• Mercredi 6 mai : conférence de Edern de Barros, historien du droit, sur son livre *Mably et Condillac, théoriciens de la démocratie tempérée*

• Mercredi 20 mai : conférence de Loris Chavanette, historien, sur son livre *Les femmes entrent en Révolution* (Tallandier, février 2026).



Lot 1674, 101, rue de Sèvres, 75006 Paris
www.archivesroyalistes.org
Issn 0151-5772

Abonnements-contact :
lejournal@nouvelle-action-royaliste.fr
+33 (0) 1 71 06 32 91

Directeur de la publication : Bertrand Renouvin.
Responsable éditorial : Laurent Tréhu.
Fondateur : Yvan Aumont †.

Rédaction : Dominique Decherf, Hubert de Marans, Frédéric Aimard, Marc Sévrien, Casimir Mazet, Éric Cézembre, Jacques Duconseil, Alain Solari, DJ Heller, Indiana Sullivan, Léon Letellier, Denis Cribier, François Gerlotto, Loïc de Bentzmann.

Directeur politique : Bertrand Renouvin.

Publié par la NAR, Siret : 897 894 127 00017.
Édité par la Spfc-Acip, Siret : 418 322 149 00015.
Imprimé par Rps-repro, Siret : 419 745 484 00024.
Dépôt légal à publication. Cppap n° 0425 d 84.

Abonnez-vous !

VERSION PAPIER ☐ TROIS MOIS (30 €) ☐ SIX MOIS (45 €)

☐ UN AN (70 €) ☐ UN AN SOUTIEN (140 €)

VERSION PDF ☐ UN AN (45 €) ☐ UN AN SOUTIEN (55 €)

☐ Je paye par carte bancaire sur le site archivesroyalistes.org

☐ Je paye par chèque ou virement bancaire à l'ordre de **Spfc-Acip**.

Nom/prénom :

Adresse :

Code postal/Ville/Pays :

Tél. portable : Courriel :

Bulletin – réponse à retourner avec votre chèque ou virement à

Spfc-Acip, 60 rue de Fontenay 92350 LE PLESSIS-ROBINSON

Iban FR76 3 000 4 001 8 700 0102 0632 510 BIC BNPAFRPPXXX

« Conformément à la loi Informatique et libertés du 06/11/1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification de vos données, lesquelles ne sont ni exploitées ni revendues par des organismes tiers ».



SOURCE : CAPTURE D'ÉCRAN, PHOTO : PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE.

Chronique politique

Dissuasion « avancée » : méfiance !

par Éric Cézembre.

Le Président de la République s'est rendu sur la base opérationnelle de l'Île Longue le lundi 2 mars. Il y a présenté, dans une mise en scène dramatisée, ses orientations en matière de dissuasion nucléaire.

Les autres puissances, en premier lieu la Chine, augmentent rapidement la taille et le niveau technologique de leur outil nucléaire. La course au missile hypersonique manœuvrable doit rendre inopérante toute défense antimissiles. On peut craindre une conjonction des menaces, qui pourrait rendre notre force stratégique insuffisante pour menacer d'anéantissement plusieurs adversaires.

Très logiquement, notre pays va donc augmenter le nombre de ses porteurs et vecteurs nucléaires. Est-ce renoncer au concept de « stricte suffisance » ? Non, il ne s'agit en aucun cas de gagner une bataille nucléaire, mais toujours de rendre une agression absurde. Nous avions 550 têtes à la fin de la guerre froide, 300 actuellement, sans que le concept en ait été changé.

Sur quels programmes portera cette augmentation ? Il est bien sûr possible de construire un quatrième jeu de missiles, mais le quatrième SNLE pourrait être en maintenance lourde et donc indisponible. La transformation nucléaire du SCALP est envisageable, même si sa portée est limitée à quelques centaines de kilomètres. L'augmentation du nombre de missiles air-sol moyenne portée (ASMP) est la solution la plus logique et la plus rapide. Quant à

l'amélioration des performances, notre pays est bien placé dans la course à l'hyper-vitesse. L'annonce de la construction d'un nouveau sous-marin lanceurs d'engins, *L'Invincible*, pour 2036, laisse planer une ambiguïté. S'ajoutera-t-il ou se substitue-t-il à l'actuelle série de quatre SNLE ? Cinq SNLE ne seraient pas superflus.

L'histoire récente des débats sur la « défense européenne » montre des « alliés » bien décidés à placer sous contrôle notre contribution.

Augmenter la taille de notre force nucléaire pose le problème, non résolu par l'actuelle Loi de programmation militaire, et auquel la future loi qui sera déposée avant l'été devra répondre, du nombre de vecteurs nucléaires et du format des forces conventionnelles. Le parc actuel d'avions de combat ne garantit pas, après la première phase d'un conflit, la disponibilité suffisante pour un raid nucléaire. Le format de notre Marine ne permet pas de disputer la maîtrise de l'Océan à un adversaire de taille, à plus forte raison à plusieurs. N'oublions pas que lorsqu'on en vient à envisager d'engager la force nucléaire, on est seul.

▲ Emmanuel Macron a dévoilé un plan de « dissuasion avancée » pour l'Europe, le 2 mars depuis le site de l'Île Longue, en Bretagne.

Seuls ou avec d'autres ? – Le second volet a fait l'objet de commentaires politiques, évoqués ci-dessous. Notons que la fiabilité et l'excellence de notre dissuasion nucléaire sont reconnues. Les exercices valident régulièrement procédures et matériels, nous ne connaissons pas les déboires récents des Britanniques. Sur la détermination à engager le cas échéant la force stratégique, le ton du Président a été plutôt convaincant.

Reste la dissuasion « avancée ». Le discours officiel affirme que la responsabilité sera toujours celle du Président français. L'adhésion à la démarche de huit, et peut-être de dix, pays européens illustrerait même l'influence renforcée de la France...

La possibilité de disperser nos avions sur des bases d'alliés européens sanctuarise ceux-ci, et vient compenser en partie la vulnérabilité créée par les fermetures de nos bases aériennes imposées par les comptes de l'ère Parly.

L'appui des forces aériennes alliées peut faciliter le raid nucléaire, à condition que cet appui ne devienne pas suffisamment nécessaire pour fournir un droit de veto.

Les doctrines nucléaires ne sont pas les mêmes, entre la clarté de la nôtre et le flou relatif otanien, la concertation pourrait bien tourner au dialogue de sourds.

Surtout, l'histoire récente des débats sur la « défense européenne » montre des « alliés » bien décidés à placer ▶

sous contrôle notre contribution. L'insistance de Macron à vouloir être l'élève modèle de la classe européenne pourrait bien nous coûter cher. La constitution d'un groupe bilatéral de haut niveau franco-allemand n'est pas de nature à nous rassurer. ■

Les réactions politiques

Des partis sans émois

Dans les franges les plus radicales de la mouvance souverainiste, on se préparait avec impatience à l'annonce d'une européanisation de la force nationale de dissuasion. Certains, oubliant leur passé antigauilliste et le mépris de leurs aînés pour la « *bombinette* », clamaient même qu'on allait remettre les clés nucléaires à l'Allemagne.

Moins extrémistes, mais soucieux de leur électorat, la direction du Rassemblement national et la droite libérale avaient pris leurs marques en vue d'un affrontement avec Emmanuel Macron, au cours duquel il eût été facile de prendre des postures gaulistes.

Le choc frontal n'a pas eu lieu. – Dans le discours prononcé le 2 mars, Emmanuel Macron a procédé à un déminage efficace en réaffirmant que la « *décision ultime* » ne serait pas partagée avec les alliés européens. Les propositions sur une protection étendue à huit États membres de l'Union européenne ont paru suffisamment vagues pour qu'on n'aille pas chercher querelle sur ce point.

Comme il n'y avait pas de quoi fouetter un chat, les partis d'opposition ont expédié de brefs communiqués avant de se replonger dans la campagne des municipales. Bruno Retailleau a affirmé qu'il était « *rassuré pour l'essentiel* » et la direction bicéphale du Rassemblement national a déclaré « *prendre acte* » du discours présidentiel et de « *la réaffirmation du caractère souverain de la décision d'emploi de l'arme atomique* ». Entre deux jeux de mots douteux, Jean-Luc Mélenchon a non moins brièvement approuvé les « *bonnes décisions* » d'Emmanuel Macron tout en réclamant, pour la forme, une « *analyse minutieuse sur tous les plans* » des modalités de la « *dissuasion avancée* ».

La placidité des partis d'opposition est d'autant plus justifiée que, dès le milieu de l'année prochaine, les questions de défense relèveront d'un nouveau président et d'un nouveau gouvernement.

CLAUDINE UZERCHE.

UE-Mercosur

Le coup de force d'Ursula

« *Il ne peut pas y avoir de choix démocratique contre les traités européens* » (J-C Juncker, président de la Commission européenne – 2015). Celle qui lui a succédé en 2019 applique cette doctrine avec son zèle habituel.

Le 27 février, deux jours avant la fermeture du Salon de l'agriculture, Ursula von der Leyen a annoncé qu'elle appliquerait à titre provisoire l'accord avec le Mercosur et ce, dès le lendemain de l'annonce par l'Uruguay et l'Argentine de l'achèvement de leurs processus de ratification respectifs.

En profitant des complexes subtilités des règles de fonctionnement de l'UE, Ursula von der Leyen et la Commission européenne se sont empressés d'annoncer leur intention d'enclencher rapidement l'application provisoire sans attendre l'assentiment du Parlement européen et malgré la saisine par celui-ci de la Cour de Justice.

En contournant ainsi à la fois les eurodéputés et la justice européenne, elle affiche, comme son prédécesseur, son mépris de la démocratie et des décisions parlementaires sans parler de la provocation visant à affaiblir l'agriculture française et plus largement la France et sa supériorité nucléaire, civile comme militaire.

Pourtant l'unanimité entre le Conseil de l'Europe, représentant les États membres, et le Parlement européen est la règle. Mais la Commission européenne a décidé, le 25 septembre 2025, par un tour de passe-passe juridico-technocratique, de séparer le volet commercial du volet politique du dit traité afin de contourner une possible non-ratification par l'un ou plusieurs des États membres.

Le volet commercial (« *vous m'achetez ceci, je vous achète cela* ») – approuvé à la majorité qualifiée des votes le 9 janvier dernier par le Conseil de l'Europe – relève de l'autorité exclusive de la Commission. En revanche le volet politique, traitant des aspects sociaux, environnementaux, sanitaires, de coopération et de développement (« *je vous achète à condition que...* ») relève



▲ Ursula von der Leyen, lors de sa déclaration à la presse sur l'accord UE-Mercosur, le 27 février à Bruxelles.

des compétences nationales et nécessite donc l'accord de tous les États membres.

Scinder ainsi l'accord UE-Mercosur en deux parties – comme ce fut déjà le cas pour le traité UE-Canada (CETA) – permet à la Commission européenne, et donc à sa présidente allemande, de protéger les intérêts mercantiles et industriels allemands au détriment des intérêts français.

Les parlementaires de Strasbourg – élus au suffrage universel – ont refusé de ratifier cet accord et ont saisi l'autorité judiciaire européenne afin qu'elle se prononce sur cette acrobatie juridique de la Commission, composée, elle, de membres non élus. La Commission a-t-elle outrepassé son mandat en séparant les aspects commerciaux et politiques de l'accord pour esquiver le rejet possible de la ratification par les parlements nationaux ? Les requérants considèrent également qu'une partie de l'accord, le « *mécanisme de rééquilibrage* », n'est pas conforme aux traités européens (ce dispositif permet à un État d'exiger une compensation financière si une réglementation de l'autre partie réduit ses exportations).

Si cette saisine suspend théoriquement pendant 6 à 24 mois le processus de ratification de l'accord global, elle ne suspend pas l'application de l'accord commercial. L'application de ce volet commercial indépendamment de l'accord global va donc produire ses effets nocifs jusqu'à la ratification par tous les États membres de l'accord global.

On peut faire confiance à Ursula von der Leyen pour rendre entre-temps irréversible ce volet commercial sous le prétexte du fait accompli et des lourdes pénalités financières prévues contre l'Europe. ■

LOÏC DE BENTZMANN.

Sur le mur de Jean Chouan

EXCELLENCE RECONNUE DE NOTRE DISSUASION, NOMBRE D'OGIVES EN AUGMENTATION, UN NOUVEAU SNLE, EH BIEN C'EST BON, TOUT ÇA !



L'EXTENSION DU PARAPLUIE NUCLÉAIRE VERS NOS VOISINS EST UN ATOUT SI NOUS POUVONS BÉNÉFICIER DE LEURS BASES ET DE LEUR SOUTIEN AÉRIEN : DONC ÇA BAIGNE !



ALORS JE NE COMPRENDS PAS BIEN D'OÙ ME VIENT CETTE SENSATION QU'ON EST EN TRAIN DE ME FAIRE LES POCHEs...



Tribune de Mgr le comte de Paris

« Les maires, artisans du bien commun »

Le 24 février, le site du quotidien *Ouest-France* a publié une tribune signée par Mgr le comte de Paris. Le chef de la Maison royale de France plaide pour redonner du souffle à la démocratie locale.

« Les 15 et 22 mars, les Français éliront leurs représentants dans nos 34875 communes et 1254 établissements publics de coopération intercommunale. Il s'agit d'un moment essentiel de notre vie politique. Les élus municipaux font battre le cœur de notre pays. Ces artisans du bien commun incarnent à la fois l'âme de notre pacte social et l'expression de cette diversité qui font notre force et notre richesse.

La commune, qui occupe une place particulière dans le cœur de nos concitoyens, s'enracine dans un passé lointain. Dès le XI^e siècle, émergent les premières associations municipales. La charte accordée par Louis VI à Lorris-en-Gâtinais, vers 1134, constitue un acte fondamental. Cette charte des libertés communales, qui servit de modèle à quelque 300 autres villes et bourgs de France, assurait, entre autres, « une protection juridique » aux habitants. Elle témoigne de la volonté capétienne de s'appuyer sur les assemblées communales pour réduire le pouvoir des seigneurs féodaux tout en renforçant l'unité du royaume.

Aujourd'hui, le conseil municipal est l'une des institutions les plus stables et les plus proches des citoyens. La commune contemporaine porte l'empreinte de ces siècles d'autonomie conquise. Les tensions entre pouvoir central et libertés locales, entre uniformité administrative et diversité territoriale, entre démocratie participative et « gouvernement de notables » traversent toute l'histoire française jusqu'à nos jours.

Si les Français plébiscitent les communes, c'est parce qu'elles sont naturellement l'espace des avancées concrètes et de la solidarité réelle. Lors de la crise sanitaire du Covid, les élus municipaux et les agents des communes ont joué un rôle social irremplaçable. Ils sont ceux qui sont les plus attentifs à nos concitoyens et agissent au quotidien pour l'amélioration du service apporté à notre vie.

Se présenter aux élections municipales, c'est assumer l'une des missions les plus exigeantes et les plus nobles au service des autres et du bien commun. Ancré dans la



© DAVID NIVIERE

réalité et la proximité, l'engagement local s'impose chaque jour, sans échappatoire. À toutes celles et tous ceux qui choisissent cette vie, j'adresse mon plus profond respect.

Gouverner une commune, c'est choisir, trancher, arbitrer. C'est aussi bâtir ensemble, majorité et opposition, l'avenir de nos territoires. Je vous invite à faire de cette campagne électorale un moment de confrontation sincère des idées : débattre sans complaisance mais dans le respect de chacun, exposez vos visions différentes,

questionnez-vous mutuellement sur vos projets. La clarté des enjeux permettra aux citoyens de choisir en connaissance de cause et en confiance.

Libre de toute logique partisane, je serai toujours aux côtés de tous les élus qui défendent et promeuvent nos communes. Défendre nos communes, c'est d'abord veiller à leur libre administration et s'assurer qu'elles disposent d'une véritable autonomie financière pour agir. Promouvoir nos communes, ce sera aussi élargir leurs compétences dans le cadre de la prochaine étape de décentralisation qui a été annoncée par le gouvernement.

Assurément, il manque aujourd'hui un pilier à notre architecture institutionnelle, celui de la démocratie participative. Les 500 000 élus municipaux peuvent être les pionniers d'un vrai service du pays. Associer les citoyens aux processus décisionnels tout au long du mandat permet aux élus d'identifier les véritables préoccupations des habitants et de coconstruire des solutions innovantes enrichies par la diversité des regards.

En votant les 15 et 22 mars, nous manifesterons notre confiance dans une institution qui est le fruit de notre histoire et qui fait, chaque jour, la preuve de sa véritable modernité. » ■

JEAN D'ORLÉANS
comte de Paris.

<https://www.ouest-france.fr/reflexion/point-de-vue/point-de-vue-elus-municipaux-artisans-du-bien-commun-2691c090-108d-11f1-b929-abb85d5fd4cd>

La Politique au crible

■ **Quousque tandem...** – Jusqu'où Mélenchon, tel Catilina, ira-t-il dans la provocation ? Après avoir déformé les noms d'Epstein et de Glucksmann sous les rires gras de ses partisans, le voici qui à Lyon, quinze jours à peine après le meurtre du jeune Quentin Deranque, fait l'éloge de « ses frères » de la Jeune Garde. Les médias réagissent bien sûr au quart de tour et scrutent, hilares, les réactions du reste de la gauche. Reconnaissons à la direction du PS d'avoir agi avec dignité en rejetant tout accord de premier et de second tours avec LFI lors des prochaines municipales. Pour autant, sera-t-elle suivie par sa base ?

■ **Un de plus !** – Le concours de beauté en vue de la prochaine présidentielle prend de l'ampleur au centre et à droite. Après les candidatures officielles de Philippe, d'Attal et de Retailleau, celle encore officieuse de Darmanin, il ne manquait plus que Wauquiez à l'appel. C'est presque chose faite : dans un entretien du 22 février avec le *JDD* puis des confidences au *Figaro* le 28, « Laurent le magnifique » appelle la droite à bâtir un programme commun dès ce printemps puis à organiser une primaire de Knafo à Darmanin, mais sans le RN. Un programme et une primaire dont il se verrait bien tirer les ficelles

■ **Boucs émissaires.** – Intéressante, la note publiée fin février par le député macroniste Jean-René Cazeneuve, par ailleurs bon spécialiste des questions budgétaires : contrairement aux cris d'orfraie poussés par Bercy et la Cour des comptes, la situation financière du bloc communal – communes et intercommunalités – reste globalement très saine. Entre 2019 et 2025, leur épargne brute (différence entre leurs recettes et leurs dépenses de fonctionnement) est en hausse de près de 22 % à 21,7 milliards d'euros ce qui leur permet de couvrir à bon niveau leurs besoins d'investissement. L'acharnement de l'État à vouloir faire porter aux collectivités territoriales le chapeau de ses propres errements est de moins en moins admissible.

HUBERT DE MARANS.





SOURCE : WIKIPEDIA, PHOTO : CLAUDE TRUONG-NGOC

Justice

Marine Le Pen en procès

par Jacques Duconseil.

Le procès en appel contre Marine Le Pen s'est terminé voilà quelques semaines. En la jugeant, la justice faisait en quelque sorte un procès contre la démocratie, si on croit son positionnement soutenu par Donald Trump. Mais on peut se demander si ce n'est pas plutôt l'inverse.

Comme dans tout procès d'importance aujourd'hui, la défense de Marine Le Pen et de ses proches en première instance a tenté d'obtenir l'annulation du dossier au fond en invoquant des arguments de procédure et une exception d'incompétence du juge pénal pour apprécier les faits qui lui étaient reprochés. Pour faire bref, on reproche à Marine Le Pen d'avoir été l'instigatrice à la suite de son père, de détournements de fonds du Parlement européen destinés à la rémunération des assistants parlementaires qui ont en réalité servi à payer des collaborateurs du Front national puis du Rassemblement national. Ses proches se voient reprocher soit d'avoir participé à cette organisation frauduleuse, soit d'en avoir bénéficié. Ces détournements portent sur un total d'environ 1,4 million d'euros de 2004 à 2016.

Pour éviter tout examen au fond du dossier, elle a soulevé d'abord des questions de procédure sur lesquelles il n'apparaît pas pertinent de s'attarder. Plus intéressant car plus éclairant sur le plan politique, elle a soutenu, avec les autres parlementaires poursuivis, l'incompétence du juge correctionnel pour apprécier les faits mettant

en cause des parlementaires au nom de la séparation des pouvoirs consacrée par l'article 26 de la constitution de la V^e République. Autrement dit, elle soutenait que les parlementaires bénéficiaient d'une immunité générale et absolue interdisant toute poursuite à leur encontre.

Ce dossier nous invite à dire quelle doit être la place du juge dans une démocratie.

Marine Le Pen venait donc contester la légitimité d'un juge à s'intéresser aux faits poursuivis. Tous ces moyens ont été rejetés par le tribunal correctionnel de Paris dans sa décision du 31 mars 2025. Il précisait que les poursuites engagées ne portaient atteinte ni à l'autonomie du Parlement ni à la séparation des pouvoirs, en rappelant que cette immunité n'était ni générale ni absolue et ne portait que sur les faits commis dans une enceinte parlementaire. Elle reprenait ainsi la position de la Cour de cassation et de la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) sur cette question.

Au fond, Marine Le Pen niait toute implication dans l'organisation frauduleuse

qui lui était reprochée se retranchant sur les informations partielles dont elle bénéficiait de la part de ses collaborateurs et des parlementaires européens mis en cause dans ce dossier. Là encore, le juge pénal ne l'a pas suivie dans son argumentation et l'a condamnée à une peine de quatre années d'emprisonnement dont deux années avec sursis probatoire et surtout une inéligibilité de cinq années avec exécution provisoire comme peine complémentaire.

Dès le 1^{er} avril, Marine Le Pen s'insurgeait : « *Le pays est en train de vaciller sur ses principes, sur ses valeurs. Tous ceux qui n'ont que l'État de droit à la bouche sont généralement les premiers à chercher à violer l'État de droit.* » Elle s'inscrivait ainsi en écho à l'argumentaire tenu devant le tribunal sur l'incompétence même du tribunal correctionnel pour la juger comme parlementaire. Entre les lignes, elle venait opposer la démocratie à l'État de droit. Quelques jours plus tard, Pierre Rosanvallon, dans un entretien donné au *Monde*, et Marcel Gauchet, dans *Le Figaro*, analysaient plus finement ces deux légitimités. Le premier les voyait comme complémentaires, le second percevait la légitimité de l'élu comme supérieure à celle du juge.

Sans trancher entre des deux conceptions, on peut s'accorder sur le principe *a minima* qu'il n'était pas indispensable de prononcer l'exécution provisoire de l'inéligibilité de Marine Le Pen, c'est-à-dire l'application immédiate de cette peine complémentaire, aucune élection majeure ne devant se dérouler à brève échéance. Elle pouvait également apparaître comme un contournement des voies de recours

◀ **Marine Le Pen**, au Parlement européen de Strasbourg en juillet 2014. Le détournement de fonds publics européens qui lui est reproché date de la période 2004-2016.

prévues par la loi, aucune urgence ne la commandait.

La procédure d'appel intervenait dans un contexte sensiblement différent car plus de dix prévenus condamnés le 31 mars 2025 n'avaient pas relevé appel et donc se reconnaissaient coupables des faits poursuivis et admettaient leurs peines. Cette posture affaiblissait naturellement le système de défense de Marine Le Pen et de ses proches qui avaient fait un choix inverse, comme Bruno Gollnisch, Louis Aliot ou encore Wallerand de Saint-Just, le trésorier du parti à l'époque des faits.

Par ailleurs, la secrétaire générale de commission consultative des droits de l'homme, Magali Lafourcade, magistrate, révélait, en janvier sur France 5, qu'elle craignait une « *manipulation du débat public français* » au profit de la cheffe de file de l'extrême droite. Marine Le Pen avait reçu, le 28 mai 2025, Samuel D. Samson et Christopher J. Anderson, deux conseillers du bureau de la démocratie, des droits humains et du travail, une branche du département d'État créée en 1977 pour « *aider à faire progresser la liberté individuelle et les libertés démocratiques dans le monde* ». Ils étaient en fait venus lui dire qu'une éventuelle condamnation en appel de Marine Le Pen constituerait, à leurs yeux, une atteinte à la démocratie.

Pire encore, en décembre 2025, Donald Trump n'avait pas hésité à dire qu'il pourrait sanctionner les magistrats qui interviendraient dans une telle procédure, comme il l'avait fait pour les magistrats de la Cour pénale internationale quelques mois plus tôt. Cette posture des autorités américaines embarrassait plutôt Marine Le Pen et ses proches trouvant ce soutien déplacé.

Les uns et les autres se sont livrés en appel à un exercice d'équilibriste pour contester les infractions reprochées en soulignant leur bonne foi ou en admettant des maladroites. Certains reconnaissaient des inattentions ou encore soulignaient les ambiguïtés de la réglementation européenne à propos de l'emploi des assistants parlementaires du Parlement européen à l'époque des faits. Marine Le Pen se montrait finalement inquiète des réquisitions du ministère public qui confirmait l'économie de la peine proposée en première instance, voyant son avenir politique s'obscurcir.

Elle sera fixée sur son sort le 7 juillet. Au total, ce dossier nous invite à dire quelle doit être la place du juge dans une démocratie. Telle est la question qui se pose dans ce dossier à propos de l'inéligibilité de Marine Le Pen requise également en appel. C'est au citoyen au travers de son vote de dire si elle est digne ou non d'exercer les mandats qu'elle convoite et non au juge de l'en empêcher. ■

Économie

L'inquiétant rapport Grjebine

Par-delà sa méthodologie rigoureuse, le rapport Grjebine a le mérite de sortir des propos convenus, qui invitent à un renforcement des mesures anti-dumping ou appellent à l'innovation comme solution miracle.

Ce rapport du Haut-Commissariat à la stratégie et au plan – intitulé *L'industrie européenne face au rouleau compresseur chinois* (rapporteurs Thomas Grjebine, Pacôme Lefebvre et Mattéo Torres) – jette un pavé dans la mare, puisqu'il préconise le recours à des instruments largement tombés en désuétude comme le relèvement des droits de douane ou encore l'arme du change. Il jette une lumière crue sur la crise de l'industrie européenne qui, comme toute crise économique, revêt une dimension aussi bien rétrospective que prospective. Le choc qu'affronte l'Union européenne révèle l'absence de politique industrielle à l'échelle du continent, des aveuglements dogmatiques et des abandons mal pensés de souveraineté. Mais il trace aussi la nouvelle voie à emprunter si les dirigeants des pays européens ne souhaitent pas infliger un brutal appauvrissement à leurs populations par la disparition de pans entiers de l'activité économique.

La force des nombres. – Un aperçu des rapports commerciaux qui unissent les deux ensembles font déjà apparaître des déséquilibres de fortes ampleurs.

En 2024, les échanges de biens et de services entre l'UE et la Chine ont représenté un montant supérieur à 845 milliards d'euros. Les deux ensembles totalisent 34,4 % du PIB mondial. Plus précisément encore, l'UE a exporté des biens vers la Chine pour une valeur de 213 milliards d'euros

et elle a importé pour plus de 519 milliards. Cela représente un déficit de plus de 300 milliards d'euros. C'est dire que la cote d'alerte est atteinte.

Avec une part de 15,3 % du total du commerce, la Chine est le deuxième partenaire commercial de l'UE, derrière les États-Unis. Sa place dans les échanges extérieurs de l'UE augmente rapidement : elle a ainsi triplé au cours des 20 dernières années. Ces échanges sont nettement déséquilibrés puisque, si la Chine fournit 20,2 % des importations de l'UE, elle n'absorbe que 10,5 % de ses exportations.

En 2024, plusieurs pays de l'UE comptent la Chine parmi leurs principaux fournisseurs (importations), notamment les Pays-Bas, l'Allemagne et l'Italie. La Chine reste un partenaire majeur pour l'approvisionnement industriel et les biens manufacturés. En revanche, comme débouchés (exportations), la Chine reste secondaire pour la plupart des pays de l'UE. L'Allemagne est de loin le premier exportateur européen vers la Chine pour environ 90 milliards d'euros. Elle a aussi la plus forte part relative d'exportations vers la Chine (12,7 % de ses exportations extra-UE) parmi les grands pays européens.

Le rapport souligne la stratégie économique proactive de la Chine, marquée par son entrée dans l'OMC en 2001 et sa réorientation dans les années 2010. Le développement du pays a reposé sur un capitalisme d'État avec une forte implication publique dans l'investissement et l'allocation des ressources, guidé par des plans quinquennaux. Cette approche a permis une expansion rapide des capacités industrielles et la croissance des entreprises publiques grâce à divers soutiens. Les années 2010 marquent à leur manière un tournant : la politique industrielle chinoise a visé à combler le retard technologique et à valoriser des secteurs prioritaires. Le plan « *Made in China 2025* » lancé en 2015 cible notamment l'innovation dans les technologies de l'information, la phar- ▶



▲ Le secteur automobile, au cœur du choc chinois qui frappe l'Union européenne.

macie, la robotique, l'aéronautique, les véhicules électriques et les équipements agricoles.

Cette stratégie a rendu possible une extrême concurrence sur les marchés européens d'autant qu'en raison d'une insuffisante demande intérieure, la Chine vise les marchés européens pour écouler ses excédents.

La Chine désormais est capable d'offrir une production à haute valeur ajoutée mais dont les coûts de production sont de 30 à 40 % moins élevés que ceux pratiqués par les pays européens. Les secteurs de l'automobile, de la chimie, de la batterie, des machines-outils qui sont le cœur industriel européen en termes d'emplois, de gains de productivité, d'export... sont menacés.

Une observation plus détaillée peut même inquiéter. Pour l'Allemagne, un tiers des exportations et même deux tiers de la production intérieure sont directement menacés par les concurrents chinois. Le géant allemand a perdu 240 000 emplois industriels en deux ans.

Et comme l'indique le rapport lui-même « En moyenne, près d'un quart des exportations européennes sont aujourd'hui exposées à une concurrence chinoise jugée critique. Sur le marché intérieur, jusqu'à 55 % de la production manufacturière européenne seraient menacées à moyen terme si les tendances actuelles se prolongent. Cette proportion varie fortement selon les pays : elle atteint environ 70 % en Allemagne, 60 % en Italie, 50 % en Espagne et 36 % en France. Cette dynamique est aggravée par le fait que la concurrence chinoise cible désormais directement les avantages comparatifs européens, ce qui accroît le risque de déclassement structurel ». (1)

Après la quasi-disparition du secteur photovoltaïque, c'est l'automobile qui se trouve au cœur du choc chinois qui frappe l'Union européenne. Ce secteur représente plus de 13,5 millions d'emplois en Europe. Mais désormais plus de 40 % des véhicules dans le monde qui sortent des usines sont fabriqués en Chine, devenue la première exportatrice du monde avec un excédent de sept millions de véhicules. Au contraire, l'Allemagne a vu fondre ses excédents automobiles. Quant à la France, plus de 70 % de ses exportations automobiles se dirigent vers des marchés marqués par une concurrence chinoise dense.

Ce que préconise le rapport. – Les recommandations du rapport sortent des chemins balisés par le néolibéralisme. Un certain protectionnisme sous forme de quotas ou encore une dévaluation de la monnaie commune sont envisagés. La menace chinoise représente en effet une véritable menace sur la compétitivité prix des entreprises, qui dépend du coût des facteurs de production, du taux de change et du comportement de marges des entreprises. Sur les deux premiers points, l'industrie européenne est désavantagée par rapport à la

concurrence chinoise. Elle fait face à des coûts de production plus élevée, en raison d'une énergie beaucoup plus onéreuse et d'une monnaie commune qui paraît surévaluée par rapport au yuan.

Le protectionnisme douanier et l'utilisation de l'euro comme arme économique sont loin d'être à l'agenda européen car elles s'inscrivent dans les trois domaines sur lesquels les États membres de l'UE n'arrivent pas à définir une ligne commune : la politique énergétique, le financement des projets européens et la nature des protections à envisager en matière commerciale.

Par ailleurs, l'arme de change fait partie de l'impensé de la politique monétaire européenne depuis la création de la monnaie unique. En 2007 un article de la revue de l'Observatoire français des conjonctures économiques contenait un avertissement qui n'a pas été entendu : « La zone euro est en train de manquer l'occasion historique

de déterminer les modalités institutionnelles d'une politique de change à la hauteur de ses ambitions politiques. Le hold-up tranquille de la BCE sur la politique de change européenne pourrait bien ne pas demeurer tranquille très longtemps. » (2)

Ainsi va l'Union européenne, sans armes réelles pour affronter les périls d'une mondialisation bien souvent menaçante. Sans stratégie, sans vision, divisée, enfermée dans une idéologie délétère, elle a fabriqué une vulnérabilité sans précédent et s'expose à une double marginalisation politique et économique orchestrée dans le même temps par les États-Unis et la Chine. ■

VICTOR KHOURY SKAFF.

(1) [HCSP-2026-RAPPORT-CHINE-18fevrier15h30FI-NAL-COUV.pdf](#) - page 39

(2) La politique de change de la zone euro ou le hold-up tranquille de la BCE <https://shs.cairn.info/revue-de-l-ofce-2007-1-page-7>

La Quinzaine en France

■ **Chômage (1).** – Les syndicats réformistes CFDT et CFTC, rejoints par FO, ont trouvé le 25 février un « compromis » avec le patronat sur la durée d'indemnisation du chômage en cas de ruptures conventionnelles. Celle-ci passerait de 18 mois à 15 mois au plus. L'accord assurerait de l'ordre de 500 millions d'économies sur la branche chômage, loin du milliard demandé par le Medef. La CGT et la CFE-CGC ont rejeté ce texte.

■ **Chômage (2).** – Du mieux en vue pour le financement de l'assurance chômage : si l'année 2026 s'annonce encore tendue (2,1 milliards de déficit prévu, sans toutefois tenir compte de l'accord sur les ruptures conventionnelles), les comptes pourraient repasser au vert à partir de 2027. Sous réserve que l'État, comme il en a pris l'habitude, ne ponctionne pas les excédents et que l'on n'assiste pas à une nouvelle et forte dégradation de l'emploi.

■ **Cadres.** – C'est finalement Christelle Thieffinne, 53 ans, ingénieur de la filière aéronautique, qui devrait succéder à François Hommeril, à la tête de la CFE-CGC, après le retrait du candidat du syndicat des banques. La future secrétaire générale, connue pour son fort engagement en faveur de la protection sociale, sera la 3^e femme à la tête d'une grande centrale syndicale.

■ **Agriculture.** – Ambiance très morose au Salon de l'agriculture qui a fermé ses portes le 1^{er} mars. La manifestation a enregistré une baisse de 28 % de sa fréquentation par rapport à l'an dernier, du fait notamment de l'absence des bovins touchés par l'épidémie de dermatose. L'annonce d'une mise en application provisoire du Mercosur a provoqué la colère

des professionnels qui ont pris d'assaut le stand de l'UE au Salon

■ **Automobile.** – Effet direct de la baisse des ventes, les déficits cumulés des constructeurs et équipementiers automobiles Stellantis, Renault et Ford (ex Faurecia) ont dépassé les 35 milliards d'euros en 2025. La palme revient au groupe Stellantis (25 milliards de déficit) qui paye très cher sa stratégie brutale et mal conçue de conversion vers l'électrique, à laquelle il ne s'était rallié que très tardivement.

■ **Blindés.** – Encore une bonne nouvelle pour le constructeur de blindés KNDS France qui devrait se voir confier la modernisation du parc blindés de la République d'Irlande. Ce contrat enrichira d'1,7 milliard d'euros le carnet de commandes de KNDS, qui va de succès en succès à l'export, notamment grâce aux ventes du canon Caesar.

■ **Aluminium.** – Inquiétude dans le Nord alors que le site d'Aluminium Dunkerque, la plus grande usine d'aluminium d'Europe, pourrait passer des mains du fonds américain AIP à celles du groupe Alba de Dubaï. Les 750 salariés demandent à l'État de s'assurer de la pérennité de cette reprise.

YVONNE CHASSARD.





Chronique internationale

Leçons politiques de la guerre d'Ukraine

par Yves La Marck.

Il est à craindre que les leçons stratégiques et militaires l'emportent dans les instituts et les écoles spécialisées sur les leçons proprement politiques. La guerre n'est pourtant, selon la célèbre définition de Clausewitz, que la prolongation de la politique par d'autres moyens. Il faut en revenir aux fondamentaux pour imaginer ce que pourrait être une paix.

La Fondation pour la recherche stratégique (FRS) a publié, le 16 février, une note sur les *Vingt-et-une leçons stratégiques de la guerre en Ukraine*, sous la signature de ses deux principaux experts, François Heisbourg et Bruno Tertrais. Peut-être s'agissait-il d'un écho lointain au plan américain en vingt-huit points révélé en novembre dernier pour mettre fin à la guerre. Le président Wilson, en 1917, prétendait déjà instaurer la paix dans le monde en quatorze points. Trump est dans la continuité.

Faire preuve de modestie. – À notre modeste niveau, quatre points nous semblent devoir être soulignés, dont deux figurent dans la série des 21 points de la FRS, à savoir que la géographie de proximité détermine la variété des politiques suivies, et que le « scénario d'une guerre longue » pose un défi à l'Alliance (atlantique). Nos deux autres points, en prologue sur les termes du débat, et en épilogue sur les conséquences à tirer, sont en revanche en décalage avec le point de vue des experts.

La première leçon politique des quatre ans de guerre et de sa prolongation indéterminée est d'abord et avant tout une leçon de modestie. Les experts, les stratèges et les politiques se sont toujours trompés sur tout et tout le temps. Notre appréciation exclut les aspects proprement militaires, ou économiques, autant de techniques qui dépassent notre compétence. Elle ne vise pas telle ou telle personne en particulier ou l'effet de la propagande dans les deux sens, ou le conformisme ambiant de ceux dont c'est la raison d'être professionnelle.

L'échec d'un discours ou d'une grille de lecture, d'un cadre de pensée, sur les événements en Europe orientale.

C'est beaucoup plus l'échec d'un discours ou d'une grille de lecture, d'un cadre de pensée, sur les événements en Europe orientale depuis la chute du mur de Berlin. L'expansion de l'OTAN à l'Est n'étant ici que la conséquence et non la cause de cet état de fait. Pour imaginer la suite, et éventuellement une fin de la guerre, il est

impératif de traverser le miroir, de briser ce conformisme, de rompre avec les idées reçues. Personne aujourd'hui ne peut s'y risquer sans être taxé de pro ou d'anti-russe, de traître à la cause, de belliciste ou de pacifiste. Au moins peut-on enfin faire fi du pro ou de l'anti-américanisme. Les responsables européens sont les derniers à n'avoir pas compris. L'ex-Yougoslavie ne leur a pas suffi. Il y a toujours eu quelque chose de malsain, de pourri même, dans la relation perverse dans l'atlantisme entre Européens et États-Uniens. On se plaît à regretter de ne pas avoir eu Trump dès les années 1990. Il a souvent dit que l'invasion russe de l'Ukraine n'aurait jamais eu lieu s'il était resté président. C'était la guerre de Biden, non assumée. Commençons-donc par réfléchir à l'Ukraine par nous-mêmes, sans faire intervenir les États-Unis.

Les conséquences d'une guerre longue.

– La deuxième leçon est donc de penser la guerre dans la durée. Au-delà de quatre ans, il n'y a plus de limite dans le temps. On parle coutumièrement de guerre de Trente ans, non tant par référence au conflit conclu par les traités de Westphalie (1648) qu'au lien entre la Grande Guerre (1914-1918) et la Seconde guerre mondiale (1939-1945). Une guerre longue entraîne des changements de plus grande ampleur, des mutations technologiques mais aussi d'état social. Elle ne se terminera pas par un simple arrangement territorial. On a beaucoup dit que le seul obstacle à un cessez-le-feu serait le sort ►

d'une partie d'un des oblasts revendiqués par la Russie, que l'armée russe n'est pas parvenue à conquérir en quatre ans. Il est évident que le différend russo-ukrainien dépasse de loin ces quelques kilomètres carrés si stratégiques soient-ils. Il y va de la nation ukrainienne, enjeu existentiel, et de la nation russe, enjeu conceptuel. Il y va de la lutte pour l'équilibre européen.

Narva, capitale de l'Europe. – La troisième leçon est inscrite dans la géographie. Quoique le front n'ait pratiquement pas bougé, que la guerre soit une guerre de positions, son théâtre fictionnel ou virtuel s'est déplacé. On pourrait figer une ligne sur la base des combats (solution dite à la coréenne), ce serait faire fi de l'impact régional. Le monde a d'abord (2022-3) craint pour le Sud, la mer Noire, Odessa, les bouches du Danube. La marine russe s'est retranchée de Sébastopol à Novossibirsk. Personne n'a jamais sérieusement cru à une percée frontale, au centre-Europe, face à la Pologne qui en avait joué (jusqu'aux élections présidentielles du 1^{er} juin 2025 qui ont confirmé la division du pouvoir), et à l'Allemagne, qui en a également joué (le chancelier Merz sous le contrôle d'une forte opposition intérieure de l'extrême droite de l'AfD et de la gauche du SPD). Plus sérieusement, la perception du danger en 2025 s'est fixée sur le flanc Nord, la Baltique d'où sont obligés de partir les pétroliers fantômes russes pour ensuite contourner les îles britanniques et déboucher sur l'Atlantique nord entre Groenland, Islande et l'Écosse (GIUK), l'Arctique où est basé l'essentiel de la flotte de guerre russe dont ses sous-marins. Le pouvoir au sein de l'OTAN comme de l'UE est passé au groupe des « huit », les cinq scandinaves et les trois Baltes, les seuls nationaux européens réunis à Kyiv le 24 février dernier autour de Zelensky. Militairement ils s'appuient sur la Royal Navy, à l'initiative alors du pro-actif Boris Johnson. Aujourd'hui, l'ex-première ministre d'Estonie, Kaja Kallas, un temps envisagée comme secrétaire générale de l'Union européenne, est haut-représentante de l'Union européenne pour les affaires extérieures et de sécurité. Et Narva, sur la frontière entre la Russie et l'Estonie, est la nouvelle capitale avancée, la pierre de touche de l'Alliance et de l'Union, à moins qu'elle devienne la pierre d'angle des nouveaux bâtisseurs.

De Yalta à Helsinki. – La quatrième leçon, en forme d'épilogue, porte sur l'équilibre européen. Servant, comme hier la guerre de Corée, en 1950-4, d'alibi pour l'organisation intégrée de l'OTAN et la Communauté européenne de défense, la guerre en Ukraine serait le ferment d'une Europe fédérale. Elle ouvre, comme on vient de le voir, sur un rééquilibrage intra-européen, comme d'ailleurs en 1955, acte fondateur de la République d'Allemagne

fédérale. S'agissant du temps long, c'est à cela que pensait le président finlandais, Alexander Stubb, devenu la coqueluche des observateurs les plus avisés, qui a surgi sur la scène internationale pour avoir réussi à capter l'attention de Donald Trump et à lui vendre des brise-glaces. Avec quel discours ? Le passage de l'ère de Yalta à celle d'Helsinki. On ne peut qu'être sidéré d'entendre aujourd'hui vanter sur tous les tons « l'ordre international de 1945 » en oubliant que c'était l'ordre inique du partage de Yalta contre lequel le général de Gaulle n'avait cessé de s'élever. Alors que ce dernier bénéficie d'une réhabilitation universelle, pour avoir prévu le retrait américain de la vieille Europe, on n'en continue pas moins de rester tranquillement dans l'or-

ganisation intégrée de l'OTAN (sauf plans nucléaires) qu'il avait quitté le 7 mars 1966 (soixantième anniversaire) et qu'aucun président français n'avait osé rejoindre pendant 45 ans.

A. Stubb (qui vient de publier *Le triangle du pouvoir*, non traduit) a beau jeu d'opposer à l'ordre de Yalta celui d'Helsinki, faisant référence à la fameuse conférence qui s'était tenue dans la capitale finlandaise entre 1973 et 1975, emblématique de ce que l'on a appelé la « détente ». La vraie détente aurait dû entraîner la dissolution des blocs et des alliances et le désarmement (le dernier accord de contrôle des armements concernant l'Europe vient de mourir). Aujourd'hui, un Helsinki II serait-il plus improbable qu'une paix en Ukraine ? ■

Japon

Le triomphe de Sanae Takaichi

La victoire de la Première ministre japonaise aux élections législatives du 8 février lui donne en apparence les coudées franches.

Arrivée au pouvoir le 9 septembre 2025, alors que l'image du Parti Libéral-Démocrate au pouvoir presque sans interruption depuis 1955, était au plus bas et que le parti n'avait la majorité ni à la chambre basse ni à la chambre haute du Parlement, elle a gagné son pari en remportant largement des élections législatives anticipées. Son parti obtient un peu plus de 36 % des suffrages exprimés, une progression de près de dix points par rapport au précédent scrutin et 316 sièges soit 125 de plus. Le PLD obtient donc une majorité des deux tiers à la chambre basse et avec l'appoint du Parti japonais de l'innovation, le gouvernement bénéficie du soutien de 352 députés, pour la première fois depuis 1986. L'opposition centriste regroupant dans une

alliance le Parti Démocrate Constitutionnel et le Komeito subit perd plus de 13 points et 123 sièges par rapport aux élections de 2025. Elle ne bénéficie que de 49 députés. La gauche quant à elle est quasi inexistante.

La Première ministre a fait de cette élection un référendum sur sa personne ce qui lui a été reproché mais c'était le plus sûr moyen de mettre de côté l'image désastreuse de son parti. Une part non négligeable de l'électorat jeune (moins de 35 ans) a été séduite par son discours antichinois. L'heure n'est plus à la repentance. Le 7 novembre, elle a déclaré qu'un blocus naval de Taïwan par la Chine constituerait une « menace pour la survie du Japon ». Elle a su également toucher une corde sensible dans l'opinion en prônant une politique de relance économique et de lutte contre le coût de la vie. Elle a surfé sur les réseaux sociaux avec une grande habileté et touché l'opinion en valorisant son histoire singulière (ancienne batteuse dans un groupe de hard-rock, mortarde, karatéka, speakerine à la télévision).

Cette large victoire devrait lui permettre de renforcer de manière significative le budget de la Défense. Elle veut porter au plus vite l'effort de défense du Japon à 2 % du



▲ Sanae Takaichi, Première ministre du Japon, lors de la séance d'ouverture du Parlement, le 20 février.

SOURCE: BUREAU DE LA PREMIERE MINISTRE DU JAPON.

PIB et, pour ce faire, dès décembre dernier elle a fait approuver par son gouvernement une hausse de 9,4 % des dépenses de défense, hausse qui se traduirait par des achats d'armements américains. Une politique qui n'est pas exclusive d'un rapprochement en matière de défense avec la Corée du Sud, voire avec l'Europe. Elle veut aussi réviser l'article 9 de la constitution qui interdit au Japon d'intervenir sur des théâtres extérieurs.

Afin de rénover la vie politique elle entend diminuer le nombre de députés (420 contre 465 aujourd'hui) et alléger la bureaucratie japonaise. Sur le plan économique, elle entend geler pendant deux ans la taxe à la consommation sur les produits alimentaires. Plus largement, elle veut mener une politique d'expansion budgétaire pour soutenir l'industrie, la défense et les politiques sociales.

Deux obstacles cependant pourraient contrarier cette politique. Sur le plan extérieurs, Donald Trump ne souhaite pas pour l'instant d'affrontement déclaré avec la Chine. Sur le plan intérieur, l'endettement du pays (la dette publique s'élevant à 240 % du PIB) et les poussées inflationnistes éventuelles suscitent l'inquiétude des cercles dirigeants. Reste enfin à savoir si l'opinion publique soutiendra durablement toutes ces options. ■

MARC SÉVRIEN.

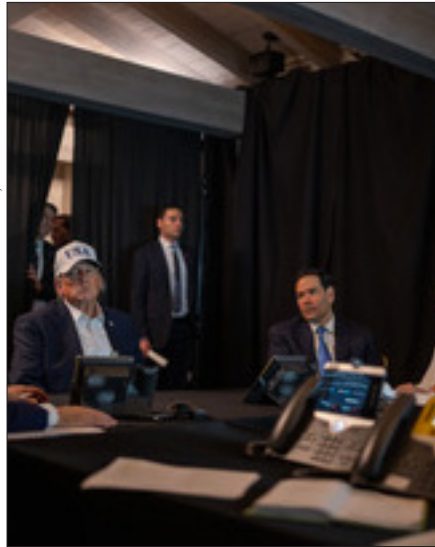
Voix étrangères

Pourim

L'offensive israélo-américaine contre l'Iran le 28 février a été lancée un jour de Sabbat, et pas n'importe quel Sabbat, celui qui précède la fête de Pourim, célébrée cette année le soir du 2 mars, qui rappelle le retour d'exil des Israélites grâce à un décret du roi des Perses, Assuérus, qui est communément associé au roi Xerxès, lequel a fourni le thème de la plus vieille tragédie grecque (- 472), celle d'Eschyle, intitulée *Les Perses*, qui conte sa défaite face à la Grèce. Certains en Israël et ailleurs voient dans la mort du Guide suprême de la république islamique d'Iran la libération des Juifs d'une menace ancestrale.

Plus prosaïquement, le quotidien américain *The New York Times* retrace jour par jour, heure par heure, les concertations entre le président Trump et le Premier Ministre israélien Netanyahu depuis décembre dernier qui ont conduit à formuler puis arrêter la date et les modalités de l'opération que Washington nomme « *Fureur Épique* » et Jérusalem initialement « *le bouclier de Juda* », avant d'être rebaptisé « *le lion rugissant* ». L'Iran a répondu par « *la vraie promesse* ». Ces références religieuses sont soulignées dans la presse arabe.

L'interrogation est générale aux États-Unis sur les raisons d'une entrée en guerre avec l'Iran, ses objectifs, par quoi on peut



▲ Donald Trump supervise l'opération Epic Fury à Mar-a-Lago, le 28 février.

déterminer son succès ou son échec, et aussi sa durée et sa terminaison. 21 % seulement des sondés s'y déclaraient favorables avant les événements. Pour l'avenir, aucune réponse crédible n'est apportée par Trump lui-même ou ses collaborateurs. Seuls se sont publiquement exprimés le secrétaire d'État Marco Rubio qui a informé *a minima* les principaux responsables au Congrès, puis le secrétaire à la Défense pour marquer, en écho aux préoccupations connues du chef d'État-major, les limites de l'intervention américaine. Quant aux silencieux, on prête au vice-président J-D. Vance un seul mot « *go big; go fast* » (« tapez fort; faites vite »). L'éditorialiste vedette du *New York Times*, Thomas Friedman, estime que ce sont les marchés pétroliers et les marchés financiers qui décideront en définitive du cours de la guerre plutôt que le sort des armes.

Côté européen, le dimanche 1^{er} mars est présenté comme la plus longue journée d'inspection qui a amené les trois principales nations à un renversement complet de position, glissant de la prudence à la « *guerre défensive* ». Le principal concerné par l'examen de conscience fut le Premier ministre britannique, Keir Starmer, le plus prudent des trois dirigeants mais aussi le plus impliqué du fait des « *relations spéciales* » avec Washington. Trump, relayé par l'opposition conservatrice, l'accuse d'avoir tardé à l'autoriser à utiliser les bases britanniques stratégiques situées le plus près de la zone de conflit : Chypre, au large du Liban et d'Israël, et Diego Garcia, au milieu de l'Océan indien. Le dirigeant le plus allant, parce que le plus faiblement impliqué, était le chancelier allemand Friedrich Merz qui avait un rendez-vous fixé longtemps à l'avance avec le président Trump dans le bureau ovale de la Maison Blanche le 3 mars. Entre les deux, le président français a été félicité par Trump pour avoir mis en alerte les Rafale stationnés sur la base émiratie d'Abu Dhabi. ■

Y. L. M.

Les Faits marquants

■ **Brésil.** – Dans la foulée de l'annonce par Ursula von der Leyen, le 27 février, de l'application provisoire du traité Mercosur, le Parlement a terminé le processus de ratification du texte par un vote favorable du Sénat, le 4 mars, quelques jours après l'accord de la Chambre des députés. Première économie d'Amérique latine et grand producteur de denrées agricoles, le Brésil est l'un des pays les plus favorables à ce traité négocié avec l'Union européenne.

■ **Chypre.** – Le 2 mars, dans le cadre de la stratégie de généralisation par l'Iran du conflit qui l'oppose aux États-Unis et à Israël, la base britannique d'Akrotiri, au sud de l'île, a été ciblée par deux attaques de drones, probablement envoyés depuis le Liban. L'un d'entre eux, non abattu, s'est écrasé sur les infrastructures, occasionnant des dégâts réduits. 3 500 militaires sont affectés à Akrotiri, la plus importante base du Royaume-Uni dans le monde.

■ **Népal.** – Les électeurs se sont rendus aux urnes le jeudi 5 mars pour renouveler les membres du Parlement. Dans un pays secoué il y a quelques mois encore par une révolte de la jeunesse contre le chômage et la corruption endémiques, l'ex-rappeur de 35 ans Balendra Shah part favori pour devenir le prochain Premier ministre. Candidat du Parti national indépendant (centre libéral), il a acquis une réelle popularité auprès de la génération Z.

■ **Soudan du Sud.** – Une guerre civile est désormais redoutée entre les deux ethnies les plus importantes du pays, les Nuer et les Dinka. Le 1^{er} mars, 169 cadavres ont été retrouvés dans le village d'Abiemnhon, près de la frontière soudanaise. Les victimes, récemment abattues, appartenaient à la communauté Dinka, selon les premières constatations. Cette tuerie a été précédée, le 21 février, par le massacre de 16 Nuer perpétré à Pankor, dans l'État de Jonglei.

CASIMIR MAZET.





Écologie

Pour un rapport juste avec la nature !

Entretien avec François Gerlotto.

Notre ami François Gerlotto est de formation zoologiste et écologue. Il tient la rubrique écologique dans notre journal depuis de nombreuses années. Il publie ce mois-ci un nouveau livre sur les relations entre les hommes et les animaux. Nous l'avons interrogé sur ce travail.

Vous êtes écologue, écologiste aussi, et militant royaliste. On peut alors supposer que votre livre traite des relations entre l'homme et le monde animal d'un point de vue politique : quel message politique les animaux peuvent-ils nous faire passer ?

François Gerlotto : Vous avez raison, ce livre est d'abord politique, et le « message » se situe dans plusieurs domaines : écologique, éthique, économique, social, philosophique, et bien sûr politique. Il part d'une question : pourquoi l'animal est-il aussi important pour nous ?

La réponse est immédiate : parce qu'il existe des liens puissants, très anciens, de toutes natures, qui nous rendent indissociables du monde animal. Ces liens sont vitaux dans tous les domaines, affectif, social, alimentaire évidemment, mais aussi dans d'autres moins évidents, comme la biodiversité, ou notre santé mentale et collective. Ils sont visibles partout et depuis toujours, dans les représentations de l'art pariétal d'il y a des dizaines de milliers d'années, dans les textes religieux du monde entier, dans l'art sacré et profane depuis la plus haute antiquité. Ces

liens avec le monde animal ont connu de nombreuses évolutions, l'animal étant vu suivant les époques comme un partenaire intelligent, un domestique familial, un compagnon silencieux ou une machine sans raison ni sensibilité. Je me suis efforcé de retracer cette évolution historique et philosophique. Mais la proximité entre mondes animal et humain ne s'était jamais relâchée. Or récemment tout a changé, et nous sommes entrés dans une ère nouvelle où ces liens semblent rompus.

Nous dépensons cent fois moins pour aider les humains en difficulté que pour dorloter nos mascottes.

Notre époque ne sait plus ce qu'est un animal ! C'est pourquoi j'ai tenté d'en donner des définitions, en commençant par la vie, ses grandes lois, son projet unique ; puis en considérant les animaux sauvages et les animaux domestiques. Enfin j'ai observé la situation actuelle, très préoccupante. D'un côté, la faune sauvage s'effondre dramatiquement et a disparu de notre voisinage, de même que les animaux

domestiques « de travail » : bovins, porcs, moutons, caprins, sont tous devenus des animaux de boucherie, et les boucheries ont été éloignées de notre vue au point que nos enfants ne font plus le lien entre une tranche de jambon et un cochon, un hamburger et une vache, un filet de poisson pané et une morue.

De l'autre, nous avons reporté notre besoin vital de liens avec le monde animal, sur quelques espèces mascottes, que nous avons tellement « humanisées » (nos chiens surtout) qu'elles en ont été désanimalisées d'autant : un petit chien comme on en voit partout maintenant, sélectionné par les éleveurs pour ressembler à un poupon attendrissant et occupant souvent la place d'un bébé humain auprès de son maître, n'a plus rien d'un monde animal qu'il est censé représenter.

Il est possible d'illustrer ceci par quelques chiffres qui donnent le tournis. Il y a en France 23 millions de chiens et de chats. Face à eux, on compte 800 millions d'animaux d'élevage, ou de boucherie, dont 13 millions de porcs, 17 de bovins, et 750 millions de poulets, canards, dindes, etc. Or de ces 800 millions d'animaux de boucherie, nous ne savons rien – et nous ne voulons surtout rien savoir ! Nous avons reporté notre besoin de contacts avec le monde animal sur nos seuls chiens et chats, au point de dépenser près de 25 milliards d'euros par an pour ce que nous supposons être leur bien-être, mais qui correspond surtout à notre satisfaction personnelle. En comparaison, le budget annuel cumulé du Secours catholique et du Secours popu-

◀ **Statue de Saint Pierre** sur un îlet à Horcon au Chili, entourée de pélicans.

laire ne dépasse pas 250 millions ! Nous dépensons cent fois moins pour aider les humains en difficulté que pour dorloter nos mascottes.

Quelles implications dans nos sociétés ?

Il y en a deux principales : une implication environnementale, et une implication plus philosophique.

La première touche l'élevage industriel et sa barbarie absolue. Il faudra s'intéresser aux implications éthiques et philosophiques que l'élevage industriel pose à notre civilisation. Mais parlons d'abord de ses effets écologiques. Le premier, c'est qu'il s'agit de l'activité la plus polluante au monde : la concentration des animaux dans des « usines à viande » implique une alimentation à base de produits de l'agriculture industrielle, qui exploite des surfaces considérables, avec tous les excès que ce type d'agriculture réclame : déforestation, épandages chimiques, besoin en eau, en pétrole, OGM, etc. Mais cet élevage a aussi une conséquence moins connue : la disparition des services écologiques que rendait l'animal domestique. En effet les animaux de ferme vivaient en plein air, se nourrissaient en partie sur le milieu, qu'ils contribuaient à entretenir. Ces « services écologiques » ont disparu, ce qui augmente les risques environnementaux.

Elle concerne aussi la disparition de la biodiversité. Les animaux sauvages « ne servent à rien » dans notre système socio-économique moderne, on peut s'en débarrasser, volontairement ou non, pour occuper leur espace : or la perte de biodiversité est un danger redoutable. Sans elle l'écosystème est déstabilisé et l'homme ne peut survivre facilement dans un milieu qui lui devient hostile. C'est pour cela que ce livre s'intitule *Les enfants de Noé...*, car notre époque est littéralement antédiluvienne. Comme Noé, nous devons nous préparer à un changement climatique brutal, et comme lui, nous devons tenter de sauvegarder l'avenir en conservant dans une « arche » (ici, une aire naturelle protégée) la faune qui nous accompagne et sans laquelle notre environnement ne peut pas vivre (et nous non plus). En espérant qu'après le déluge, des conditions plus clémentes surgiront, où nous pourrions « réensemencer » la planète.

Au niveau philosophique, quelles sont les conséquences de ces changements ?

On assiste à un retour de balancier : après avoir assimilé depuis Descartes l'animal à une machine insensible, on en fait maintenant un être intelligent à l'égal de l'homme. Tout en conservant, incidemment, le pire des deux positions : pour ce qui est de l'élevage, nous gardons cette idée d'un animal sans intelligence ni sensibilité, d'une machine, pire : d'un « minerais

François Gerlotto

Les enfants de Noé

France-Empire



de viande », ce qui nous autorise toutes les atrocités ; de l'autre, nous refusons d'admettre aucune différence entre l'homme et l'animal, ce qui revient à dénier à l'Homme toute originalité dans le règne animal : nous sommes des « animaux humains », parmi d'autres « animaux non humains », tous indiscernables les uns des autres. Il faut analyser ce point car il porte en germe toutes les dérives que l'on voit se pointer : antiséisme, libertarianisme, transhumanisme, etc.

La première question à se poser est bien sûr : l'animal est-il un être intelligent ? Nous parlons des animaux supérieurs, disons des vertébrés terrestres ; pour les autres (insectes, mollusques, vers etc.), les mécanismes instinctifs et la petitesse du système nerveux central font que la question n'a pas grand sens. Mais pour les mammifères, en particulier depuis les études d'éthologie sur les primates, la réponse ne fait plus de doute : oui, l'intelligence animale existe ; oui, les animaux sont doués de sensibilité ; oui, ils expriment des sentiments proches de ceux des humains, au point que nous pouvons les comprendre et les partager. C'est d'ailleurs pourquoi les méthodes d'élevage industriel nous déshonorent. Elles doivent être éliminées, même si nous avons besoin d'un élevage intensif tant que notre espèce sera aussi abondante sur terre : il faut bien nourrir tout le monde. Mais sans sombrer dans l'horreur actuelle.

Pour revenir à l'intelligence animale : elle existe, mais ce n'est pas l'intelligence humaine. Les tenants de l'égalité entre les deux formes d'intelligence, humaine et animale, mélangent tout. Disons que si l'on retrouve toute l'intelligence animale dans l'humaine, cette dernière est sans commune mesure avec les capacités intellectuelles des animaux, car elle incorpore une pensée abstraite qui ne peut se construire que par le langage, inexistant

ou très rudimentaire chez eux. Je n'entre pas dans les détails de l'analyse que je présente dans mon livre : mais non, l'homme ne peut se réduire à un « animal humain » !

Vous disiez que cette situation et ces conceptions nouvelles ont des incidences politiques. Quelles sont-elles ?

En effet à partir de cette bouillie intellectuelle, des théories stupéfiantes ont été élaborées, qui ont des retombées politiques graves. Je ne vous en citerai qu'une : l'antiséisme qui se prétend scientifique et représenterait « un nouvel humanisme, une nouvelle révolution copernicienne. » (1) Cette idéologie repose sur deux postulats. Premièrement, il n'y a pas entre individus, même d'espèces différentes, de différence autre que *sentiente*. Ce néologisme rassemble sensibilité et intelligence. Un chien en bonne santé est plus sentient qu'un vieillard malade, ce qui place le premier largement au-dessus du second en termes d'importance. Deuxièmement, la hiérarchie entre individus (toutes espèces confondues), se fonde sur leur « intérêt », qui est celui « qu'a tout être sensible à ne pas souffrir, à éprouver le plaisir, le bonheur... » (2)

Seul cet intérêt individuel a de l'importance, et le porteur du plus grand intérêt personnel doit passer par-dessus ceux qui ne peuvent pas se mesurer à lui. L'antiséisme cautionne « scientifiquement » l'idéologie libertarienne : liberté pour le plus fort, pour celui (homme ou animal) dont l'intérêt est le plus grand. Qui décide de cette hiérarchie de l'intérêt ? Mystère. Mais on peut penser qu'un multimilliardaire (suivez mon regard) considérera que son intérêt dépasse ceux des autres individus, et comme il aura le pouvoir de l'imposer, quitte à éliminer à la tronçonneuse ceux qui pourraient le gêner, il le fera. Le vote récent de la future loi sur l'euthanasie en France est un premier pas vers cette idéologie mortifère : ce n'est plus l'homme que l'on considère, mais son intérêt, son « besoin de ne pas souffrir, d'éprouver le plaisir, le bonheur ». Si ses capacités baissent, on l'élimine « pour son bien ».

Et tout cela à partir d'une compréhension biaisée des liens entre l'homme et l'animal ! En conclusion, oui les animaux nous sont indispensables, par ce qu'ils font et qu'ils représentent pour nous. Oui, nous devons impérativement les protéger. Mais non, ce ne sont pas des êtres humains : il ne faut ni les humaniser ni les dénaturer. Il ne faut pas tout mélanger. ■

Propos recueillis par Sylvie Fernoy.

(1). Voir par exemple sur le web, les « Cahier antiséistes de Lyon »

(2) Aymeric Caron.

► *Les enfants de Noé, l'homme, l'animal, l'écosystème*, par François Gerlotto, éditions France-Empire, mars 2026, distribué en librairies par Salvator-Diffusion.

PHOTO: PALAZZO PUBBLICO DI SIENNA.



Chronique des essais

Quel « bon gouvernement » ?

par Bertrand Renouvin.

Le « bon gouvernement » n'est pas un vœu pieu. C'est une exigence engendrée par les mauvais gouvernements que nous avons sous les yeux. Exposé aux dérives de la « gouvernance », l'art de gouverner met en jeu le pouvoir et l'autorité, la légitimité et la souveraineté.

Cet ouvrage collectif – *Penser le bon gouvernement au XXI^e siècle...* – ouvre un débat, de la meilleure manière qui soit : il est lui-même débat entre les contributeurs qui appartiennent à différentes disciplines. On n'en tirera pas une méthode universelle de bonne gouvernementalité – l'art de gouverner est dans son exécution – mais des questions décisives. Celles-ci s'inspirent des fresques peintes à Sienne par Ambrosio Lorenzetti en 1338-1339 : dans l'*Allégorie du bon gouvernement*, un vieillard à la barbe blanche, qui incarne le Bien commun éclairé par les vertus théologiques et cardinales, domine les hommes qui gouvernent la ville selon la justice et dans la concorde.

Or la Sagesse allégorique ne tient plus la Bible entre ses mains et les vertus chrétiennes n'inspirent plus le Bien commun. Ce concept, auquel Thomas d'Aquin ne donne pas de contenu prescriptif peut être tenu pour un idéal de la raison politique, en convergence avec l'intérêt général qui est la finalité de la République. Il est d'ailleurs étonnant de constater que l'idée de République est très largement absente de l'ouvrage, pour l'essentiel consacré aux

conditions d'exercice de la démocratie. Nous aurions pourtant été très intéressés par une réflexion sur le cinquième alinéa de l'article 89, stipulant que « La forme républicaine du Gouvernement ne peut faire l'objet d'une révision ».

La « gouvernance » destitue le Politique et ruine la démocratie comme on le vérifie dans l'Union européenne.

Quel que soit le terme qu'on utilise pour qualifier la finalité de la République, nous ne serons jamais à l'abri du conflit des définitions. Même si l'ordre constitutionnel est en tous points respecté, les orientations de la politique économique peuvent subir un changement progressif mais radical, du keynésianisme au néolibéralisme comme le montrent Patrick Dieuaide et Nicolas Prokavas dans leur contribution. Pour les uns, le « bon gouvernement » est celui qui dirige fermement l'État social dans une économie souplement planifiée. Pour les autres, l'État doit être réduit à son minimum. Pour dépasser l'opposition, faut-il confier le souci du Bien commun à une nouvelle assemblée nationale délibérative,

formée des représentants des « forces sociales et productives de la Nation » ? Nous avons déjà le Conseil Économique, Social et Environnemental, qui ne peut en aucun cas délibérer en vue de l'intérêt général et qui résout les indépassables conflits entre les groupes sociaux par un consensus mou... La mise en place d'une planification démocratique nous paraît beaucoup plus efficace, quant à la participation aux décisions collectives.

À juste titre, Anne-Cécile Robert met en garde contre la confusion qui tend à s'établir entre le « bon gouvernement » et la bonne « gouvernance ». Apparue dans les années quatre-vingt, la « gouvernance » désigne un ensemble de processus gestionnaires confiés à des « experts » qui sont censés dialoguer avec les acteurs de la société civile. Sous prétexte de mettre au point les « bonnes pratiques » grâce à des « boîtes à outils », la « gouvernance » destitue le Politique et ruine la démocratie comme on le vérifie dans l'Union européenne. À Bruxelles et à Francfort, le plein accomplissement de la « gouvernance » sous un habillage juridique conduit à révoquer les discours sur la transparence, l'efficacité et les comptes rendus de missions qui donnent encore l'illusion que l'on peut moderniser de cette manière l'action du gouvernement.

En France aussi la « gouvernance » oligarchique, telle que nous l'avons connue quand Emmanuel Macron était omnipotent, conduisait à une mise à l'écart du droit soulignée par Lauréline Fontaine. Qui ne se souvient des procédés utilisés par le gouvernement pour imposer la réforme des retraites en 2023 ? D'ailleurs, il

◀ **Le bon gouvernement (1338-1339)**, détail de la fresque d'Ambrogio Lorenzetti. Qu'en est-il sept siècles plus tard ?

serait très utile que des constitutionnalistes et des sociologues s'interrogent sur la pertinence du concept d'oligarchie qui, selon nous, rend compte de la gouvernance sous la dictée des intérêts privés, à l'opposé de la visée républicaine de l'intérêt général.

Bien entendu, le « *bon gouvernement* » ne peut être envisagé sans prise en compte des relations internationales. L'idée d'une gouvernance mondiale conçue hors des attributs de la souveraineté est analysée par Jean-Christophe Graz qui attire notre attention sur l'apparition, avec la mondialisation, des « autorités hybrides transnationales » concrétisées par le capitalisme de plateforme associant la surveillance de masse et la prédation généralisée.

Faute de pouvoir évoquer ici les relations entre le gouvernement, la science, l'opinion et les enjeux écologiques, je tiens à signaler l'étude de Gabriel Martinez-Gros sur le bon gouvernement et celle de Traian Sandu : « Souveraineté et empire dans l'espace européen ». Après avoir repris le concept romain d'autorité, Traian Sandu donne, comme exemple de bon gouvernement à la française, le défi lancé par Philippe Auguste au pouvoir impérial du pape romain. Cet exemple permet d'imaginer, nous dit l'auteur, ce que pourrait être aujourd'hui le défi lancé par la France à l'impérialisme normatif de l'Union européenne... Traian Sandu engage ensuite un passionnant dialogue avec Gabriel Martinez-Gros sur la dialectique historique d'Ibn Khaldoun, qui ne s'applique pas au modèle français de l'État national tel qu'il s'esquisse dès la victoire de Bouvines. Au lieu du contrôle impérial des populations par des groupes guerriers, la France établit au XIII^e siècle l'alliance du roi de France et du peuple des communes. Plus largement, l'Europe occidentale est le lieu où des États s'appuyant sur leur population à la fois productrice et mobilisable se montrent capables de s'opposer aux logiques impériales et aux impérieuses visées pontificales que la sortie de la structuration religieuse a fini pas éteindre. Aujourd'hui, la question de la résistance de l'État national aux pressions impériales et au capitalisme transnational demeure posée, de manière dramatique puisque les classes dirigeantes ont organisé leur impuissance sous prétexte d'intégration européenne. L'actuelle délégitimation des dirigeants est liée à leur abandon de la souveraineté étatique et à leur mépris de la souveraineté populaire.

L'ensemble de l'ouvrage confirme la vitalité de la recherche universitaire sur les modalités du Politique. ■

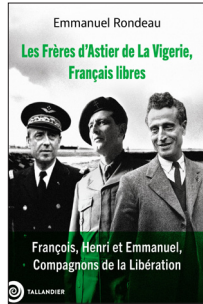
► Sous la direction de Violaine Delteil, Lauréline Fontaine et Traian Sandu, *Penser le « bon gouvernement » au XXI^e siècle, D'une gouvernementalité l'autre*, Éditions Mare & Martin, second semestre 2025.

Résistance

Les trois frères

Les Frères d'Astier de la Vigerie, Français libres, par Emmanuel Rondeau, Tallandier, mars 2025.

On les confond souvent et leur souvenir s'estompe. Aussi cette triple biographie est-elle particulièrement utile.



Ils sont nés, entre 1886 et 1900, dans le creuset de la famille du baron Raoul d'Astier de la Vigerie (1845, †1915) et de Jeanne de Montalivet (1860, †1936), la petite-fille de Camille de Montalivet (1801, †1880) le ministre de Louis-Philippe et son exécuteur testamentaire. Le père, un polytechnicien, militaire de carrière, colonel d'artillerie qui fut commandant de l'École d'application de l'artillerie et du génie, élève ses enfants dans la tradition. Tous trois ont reçu la même éducation empreinte d'usages et de modernité, issue d'un monarchisme un peu conservateur, plus patriote que nationaliste. Monsieur et madame sont des abonnés de *L'Action française* des origines (1907/1908), sans doute plus par fidélité à la maison de France que par adhésion aux théories maurrassiennes. Même si la famille en cesse la lecture régulière après la condamnation de 1926, la disparition du père et de la mère est annoncée dans le quotidien comme certains autres événements familiaux pendant les années 30. C'est au sein de cette famille royaliste que les trois frères vont apprendre l'amour de la France, l'espoir dans les temps futurs et le refus des avatars du siècle. Et pourtant, ce sont trois personnages aux caractères fort différents qui vont s'engager, dès 1940, contre le nouvel ordre établi par la soumission à l'occupant.

L'aîné, François (1886, †1956), militaire de profession, est général de corps d'armée, qui impose la rigueur pour organiser le ciel de France pendant la débâcle (1940). Congédié au Maroc, il accueille Pierre Mendès-France à son état-major et ose prendre sa défense quand les pétainistes l'accusent de désertion (1941). Il laisse deux de ses enfants, qu'il a eu avec Anne de Salignac-Fénelon (1890, †1952), Bertrand et Jean-Annet s'engager dans l'aventure de la première résistance avec son plus jeune frère Emmanuel (1900, †1969). Emmanuel, devenu opiomane pendant son court temps dans la marine, est sûrement le plus connu des trois puisqu'il fonde avec Édouard Corniglion-Molinier, Jean Cavallès, Raymond et Lucie Aubrac

et Charles d'Aragon, la dernière colonne puis le mouvement Libération.

François, après ses déboires judiciaires et l'arrestation de ses enfants, rejoint le général de Gaulle qui le nomme immédiatement son adjoint. Bien sûr, celui qui, pour nous royalistes, reste un véritable héros est Henri (1897, †1952), l'aventurier capable de rassembler derrière lui des jeunes gens et de les conduire dans la guerre clandestine (réseau Orion). Mais aussi celui qui dirige à Alger les résistants (des jeunes juifs et ceux des chantiers de jeunesse) lors du débarquement anglo-étatsunien de 1942. Celui qui est l'âme et l'organisateur du complot pour que Monseigneur le comte de Paris devienne le rassembleur des gaullistes et des giraudistes pour la Libération... Il est aussi le créateur des Commandos de France qu'il conduira, avec l'armée de Lattre, jusqu'en Allemagne.

Le Général les reconnaîtra tous les trois comme ses compagnons de la libération : Emmanuel, le 24 mars 1943, Henri, le 30 octobre 1943, et François, le 8 novembre 1944.

Emmanuel Rondeau, l'un des petits-fils d'Henri, vient de raconter, dans son livre, le parcours des trois frères dans la résistance. Travail remarquable par sa rigueur historique. Travail remarquable par sa vélocité à nous rappeler les chemins si différents des uns et des autres et pourtant issus de l'ancestrale tradition. ■

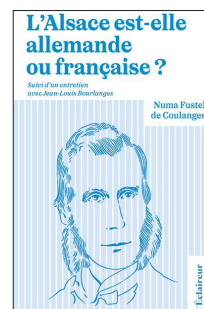
FRANÇOIS-MARIN FLEUTOT.

Idées politiques

Qu'est-ce qu'une Nation ?

L'Alsace est-elle allemande ou française ? par Numa Fustel de Coulanges. Postface de Jean-Louis Bourlanges. *Dictions de l'Éclaireur*, novembre 2025

La perte de l'Alsace en 1871 et la controverse entre l'historien allemand Theodor Mommsen et Numa Fustel de Coulanges soulèvent la même question que celle posée par Ernest Renan.



Au lendemain de la défaite française de 1870 Theodor Mommsen (1817-1903), historien de la Rome antique, publie une brochure intitulée *Aux Italiens*, destinée à justifier l'annexion de l'Alsace par la Prusse et à rallier l'Italie aux positions allemandes.

Numa Fustel de Coulanges (1830-1889) avait été professeur à l'université de Strasbourg, avant d'être ►

nommé, en février 1870, à l'École normale supérieure. Il répond à Mommsen dans une lettre ouverte du 27 octobre 1870, sous forme de brochure. Ernest Renan (1823-1892), dans sa célèbre conférence prononcée à la Sorbonne, le 11 mars 1882, (« *Qu'est-ce qu'une Nation ?* »), ne dit pas autre chose que Fustel de Coulanges. Sous le titre qui pourrait être ambigu, *L'Alsace est-elle allemande ou française ?* un ouvrage reprend les arguments développées par Mommsen et Fustel. Il y ajoute un entretien bienvenu avec Jean-Louis Bourlanges, l'ancien député français et eurodéputé.

Mommsen commence par poser l'Allemagne de Bismarck et de Guillaume I^{er} en victime : « *Depuis trois siècles, les États voisins de l'Allemagne se sont agrandis à ses dépens. En Autriche, en Russie, en Suisse, vivent, comme en France, des millions d'Allemands...* ». Il en vient ensuite à la question du jour : « *À part quelques petites enclaves, la population d'Alsace est encore aujourd'hui tout allemande... Surtout, l'Alsace est demeurée en grande partie protestante, et ses théologiens sont restés en rapports constants avec l'Allemagne... La civilisation brillante et superficielle des Français attire les têtes légères et les esprits sans profondeur ; puis il y a le catholicisme...* ».

Mommsen se demande ensuite comment tracer une nouvelle frontière : « *Beaucoup demandent Metz... Cet immense camp fortifié, auquel nous n'avons à opposer rien de semblable, est une menace perpétuelle de la France contre la Germanie...* ». L'historien allemand de conclure : « *La Nation, elle, ne demande que les deux provinces qui lui appartiennent par la langue et par les mœurs... Ce sera un million deux cent mille Prussiens de plus, autant de Français en moins* ». Mommsen justifie l'annexion de l'Alsace et de la Moselle par la race, la langue et la religion. Notons qu'il assimile les Lorrains et les Alsaciens à des... Prussiens.

Fustel de Coulanges lui répond : « *L'Alsace, à vous en croire, est un pays allemand ; donc, elle doit appartenir à l'Allemagne. Elle en faisait partie autrefois... Allons-nous rétablir tout de qui était autrefois ? Et alors, je vous prie, quelle Europe referons-nous ? Celle du XVII^e siècle, ou celle du XV^e, ou bien celle où la vieille Gaule possédait le Rhin tout entier...* » Fustel de Coulanges craint une déstabilisation de l'Europe : « *Songez où nous arriverions si le principe de nationalité était entendu comme l'entend la Prusse, et si elle réussissait à en faire la règle de la politique européenne. Elle aurait désormais le droit de s'emparer de la Hollande. Elle dépouillerait l'Autriche... Puis elle réclamerait à la Suisse tous les cantons qui parlent allemand... Nous n'en finirions pas. L'Europe serait périodiquement embrasée par les « revendications » de la Prusse* ». Plus tard, Hitler ne procédera pas autrement... Pour Fustel

de Coulanges : « *Ce qui distingue les nations, ce n'est ni la race ni la langue. Les hommes sentent dans leur cœur qu'ils sont un même peuple lorsqu'ils ont une communauté d'idées, d'intérêts, d'affections de souvenirs et d'espérance* ».

Jean-Louis Bourlanges considère que Fustel de Coulanges fait appel au meilleur héritage de la Révolution française lorsqu'il déclare : « *Notre principe à nous est qu'une population ne peut être gouvernée que par les institutions qu'elle accepte librement, et qu'elle ne doit aussi faire partie d'un État que par sa volonté et son consentement libre.* »

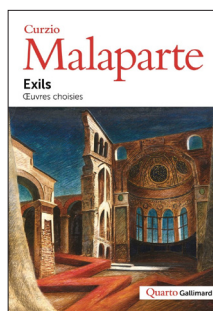
Mais il perçoit les limites de cet argument en citant l'historien François Furet qui voyait « *dans la Nation un mot capital, un des plus forts de la langue révolutionnaire, mais aussi un des plus énigmatiques parce qu'il récupère le poids charnel de l'ensemble historique constitué par nos rois pour en faire un fondement de ce qui est en train de naître, la légitimité unique de vivre ensemble* ». À cet égard, Bourlanges en appelle à « *un patriotisme de synthèse et de rassemblement... de ceux qui ont fabriqué la France et de ceux qui ont inventé la liberté* ». ■

ALAIN SOLARI.

Écrivain et aventurier

Le retour de Malaparte

Exils. Œuvres choisies, par Curzio Malaparte. Gallimard, coll. Quarto, janvier 2026



Curzio Malaparte (1898-1957) reste peu connu du grand public, si ce n'est pour sa magnifique villa à Capri (immortalisée dans *Le Mépris* de Godard) et pour ses deux grands livres sur la Seconde Guerre mondiale que sont *Kaputt* et *La Peau*. Les éditions Quarto nous proposent dans leur recueil *Exils* en plus des deux romans précités de l'écrivain toscan des essais (*Technique du coup d'État* et *Conférence à l'école de Paix*), des récits et nouvelles (*Sodome et Gomorrhe* et *La Tête en fuite*) et un écrit intime, *Journal d'un étranger à Paris*. Le tout présenté et annoté par Emmanuel Mattiati. On se régale également du premier texte du recueil, signé Milan Kundera, ode à *La Peau* (« *Pendant sa vie, Malaparte a écrit beaucoup de livres – essais, polémiques, observations, souvenirs – tous intelligents, brillants, mais*

qui, certainement, seraient déjà oubliés si n'existaient pas Kaputt et La Peau. »)

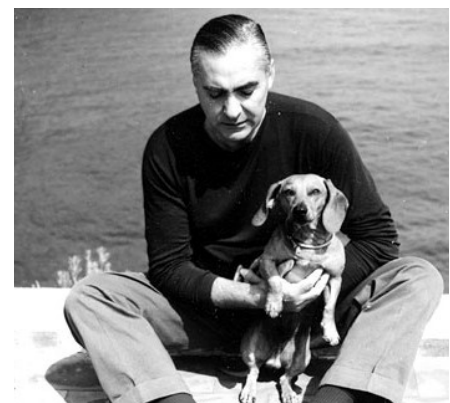
Curzio Malaparte fut certainement un écrivain. Il fut également un aventurier : engagé à 16 ans dans la légion garibaldienne, il rejoint les rangs de l'armée française en 1914 et fait la Première Guerre mondiale également sur le front italien en 1916 contre l'Autriche-Hongrie. Il fut correspondant de guerre sur le front russe pendant la Seconde Guerre mondiale. Il en tire la matière de ses deux grands romans en montrant combien la guerre mine de l'intérieur ceux qui la vivent pour les détruire. Son constat se révèle pessimiste à la différence d'un autre grand écrivain italien Mario Rigoni Stern qui dans son roman, *L'année de la victoire*, soutient que la guerre peut aussi conduire à une plus grande fraternité.

Son parcours politique fut particulièrement sinueux. Il adhère au parti fasciste en 1922 car il voit Mussolini comme étant celui qui peut incarner son projet de révolution sociale. Il devient pour un temps un théoricien du fascisme. Mais dès 1925, il dénonce les dérives réactionnaires de Mussolini et se moque de son caractère égocentrique et devient ainsi un paria du régime.

On retrouve dans *Exils* son fameux *Techniques du coup d'État*. Nul besoin désormais de mobiliser un peuple, selon lui, afin de conquérir le pouvoir. Pour renverser un régime, il suffit d'une organisation technique et tactique, d'un nombre restreint d'individus capables de paralyser, pendant quelques heures, les administrations. Il illustre cette thèse en analysant le coup d'État bolchevique de 1917, la victoire du Polonais Pilsudski contre les Soviétiques en 1920, le putsch manqué de Kapp la même année à Berlin, et consacre un chapitre au 18 Brumaire de Bonaparte. Au total, Il se montre très critique vis-à-vis de la démocratie représentative qu'il considère comme un leurre.

En retenant des genres variés (romans, essai, nouvelles, reportages, journal), *Exils* souhaite rendre compte de la richesse de ses écrits et de la complexité de son parcours. Une redécouverte de cet écrivain qui voyait la vie comme un jeu. ■

JACQUES HAEDENS.



▲ Malaparte dans sa villa de Capri avant 1957.

REFERENCE: WIKIPEDIA, PHOTO: DOMAINE PUBLIC.

DR



Par Gérard Leclerc

La religion des morts

En m'adressant son dernier ouvrage, Guillaume Cuchet ne manque pas de se référer à Philippe Ariès, qui fut son premier inspirateur dans ce domaine de l'histoire des mentalités. De fait, le souvenir de l'auteur de *L'homme devant la mort* est définitivement associé à cette patiente enquête d'ordre anthropologique, qui nous permet de nous mieux comprendre à partir de notre genèse et de notre généalogie, celles qui conduisent une sorte de psychanalyse du passé dont nous sommes issus.

Guillaume Cuchet, spécialiste du XIX^e siècle sous l'aspect religieux, concentre toute son attention sur cette période où s'engendra « une véritable religion des morts », que n'avaient pas connue sous cette forme les âges précédents : « *Ce culte familial du souvenir et de la tombe a été l'un des ancrages culturels et anthropologiques les plus profonds et les plus unanimes du temps. C'est même, à bien des égards, le phénomène de religion populaire du siècle, sans véritable équivalent sous l'Ancien Régime, même si le XVIII^e siècle en avait parfois rêvé et qu'il s'inscrivait dans le temps long d'un héritage catholique particulièrement riche dans le domaine des relations entre vivants et morts.* »

Il est bien entendu que sous sa forme dix-neuviémiste, le sentiment religieux de toujours trouve sa propre voie d'incarnation, car il est consubstantiel à l'humanité, le signe le plus probant de son émergence. Comme l'affirmait le grand Fustel de Coulanges : « *La mort fut le premier mystère ; elle mit l'homme sur la voie des autres mystères. Elle éleva sa pensée du visible à l'invisible, du passager à l'éternel, de l'humain au divin.* » Mais cette permanence n'empêche pas des métamorphoses, qui peuvent produire une révolution mentale, « rien moins qu'un nouveau rapport aux morts ».

Cette révolution se traduit d'abord sous une forme réglementaire, avec des indications précises sur les lieux d'inhumation, au début du règne de Louis XVI. Désormais, l'inhumation dans les églises, qui était d'usage courant, est interdite. La construction de caveaux funéraires est prescrite, avec la recommandation de transférer les cimetières hors des villes, des bourgs et des villages. De ce point de vue, le transfert du cimetière des Saints-Innocents vers les catacombes de Paris représente un événement fondateur. Philippe Muray dans *Le XIX^e siècle à travers les âges*, lui a donné une ampleur symbolique considérable. Guillaume Cuchet, qui s'est beaucoup intéressé à cet essai littéraire, avec ses répercussions historiques, n'en reprend pas la thèse intégralement. Même s'il signale quelques déviations comme le culte des tables tournantes cher à Victor Hugo, il n'est pas conduit à insister unilatéralement sur la guerre féroce décrite par Muray.

Il verrait même plutôt une étonnante synthèse entre laïcité et christianisme, en dépit des mesures prises pour la séparation des espaces religieux et publics. « *Il n'y avait pas, dans la France de 1914, d'espaces visuellement plus christianisés que les cimetières, même si on les avait éloignés des églises : ils étaient devenus des forêts de croix individuelles comme l'Ancien Régime n'en avait jamais connu. La religion des morts, cette invasion sacrale, de type catho-laïque, du XIX^e siècle, incite ainsi à relativiser ou à voir autrement la fameuse guerre des deux France qui a traversé le siècle et culminé au moment de la séparation de l'Église et de l'État.* » Même un Maurice Barrès chantre de la terre et des morts et aussi défenseur du patrimoine des églises de France, se prête à cette interprétation. « *L'Union sacrée ne viendra pas de nulle part.* »

Un des intérêts du travail de notre historien est de montrer comment l'Église elle-même a été tributaire de cette révolution mentale. Rien ne le signifie mieux que la réinvention de la fête de la Toussaint : « *De la Toussaint cette fête a gardé le nom, et du jour des Morts, elle a pris le contenu et l'ambiance.* » Dans la mentalité collective, la fête est associée à la visite au cimetière qui rassemble des foules

considérables. Mais il y a aussi une sorte de mutation spirituelle et doctrinale. Alors que la superbe liturgie grégorienne, singulièrement dans la séquence du *Dies irae* (jour de colère) laisse planer une sorte de terreur par rapport au salut des âmes, l'adaptation dix-neuviémiste fait poindre l'espérance. Le jour des Saints est tellement accordé au jour des morts, que ceux-ci bénéficient déjà de l'aura des grandes figures de la sainteté. Et cela d'autant mieux qu'il s'agit maintenant d'une sorte de sommet de l'année.

C'est donc qu'à sa façon à elle, l'Église catholique a rejoint cette religion du deuil qu'elle ne partageait pas auparavant, du fait de l'éloignement des morts arrachés à la promiscuité des lieux saints. Avant, les fidèles étaient littéralement cernés par les morts « *sous les pieds, autour d'eux, parfois même autour de la tête (quand les combles servaient d'ossuaires)* ». Voilà qui rejoint d'ailleurs Philippe Muray : « *Au cimetière des Saints-Innocents, comme dans tous les autres dortoirs (koiméterioi, lieux où l'on dort), construits à partir de la logique, de l'esthétique et de la théorie théologique, les morts étaient évidemment traités un peu par-dessus la jambe. Considérés comme des éléments, des accessoires provisoires, transitoires, de l'illusion elle-même comique de la vie. Le macabre chrétien ou catholique dont se plaignent tant les modernes n'est scandaleux que du point de vue où la mort serait respectable comme réalité finale de la vie et preuve que la collectivisation de l'individu est au moins là possible.* »

Sans doute, Guillaume Cuchet serait-il moins abrupt dans son expression, mais Muray apporte par avance de l'eau à son moulin dans le sens de la rupture qu'amène le culte des morts pour lui-même, devenu une forme de religion spécifique, privée et collective, avec son calendrier et ses rituels. Mais il s'éloigne du contempteur du culte des fantômes et des courants d'air, tel qu'il le perçoit dans la sécularisation de l'église Sainte-Geneviève devenue le Panthéon. Car le catholicisme du XIX^e siècle a su intégrer cette sensibilité funéraire dont le succès simultané de la dévotion aux âmes du purgatoire était déjà un indice. Ce fut d'ailleurs une occasion d'évangélisation.

Par ailleurs, si la religion de ce siècle est une religion au sens durkheimien, de forte teneur catholique, elle s'explique aussi pour des raisons démographiques, selon l'analyse de Pierre Chaunu, grand expert dans ce domaine. L'augmentation de l'espérance de vie s'est considérablement accrue depuis l'Ancien Régime. Cela a eu des conséquences directes sur la sensibilité de la population à ce moment décisif où les courbes de la mortalité et de la natalité commencent à s'écarter et à rendre envisageable un nouveau rapport à la mort. Victor Hugo, avec la mort de sa fille Léopoldine, allait initier, grâce aux Contemplations, à un pèlerinage qui s'est perpétué.

Je n'ai pu rendre compte de l'ensemble de l'enquête du chercheur à travers villes et villages, avec tout ce qui a pu s'opposer, par exemple, à l'organisation de l'espace funéraire en dehors des agglomérations et les résistances à l'homogénéisation des conditions contredites par l'inégalité des fortunes. Mais je ne puis que saluer le grand service que nous a donné l'étude des mentalités pour une connaissance approfondie des phénomènes de civilisation. Que Guillaume Cuchet se situe, avec gratitude, dans le sillage de Philippe Ariès ne fait que mettre en valeur sa présence privilégiée dans l'historiographie contemporaine. Cependant, l'intéressé lui-même a raconté qu'en étudiant son sujet, il constatait que sous ses yeux les attitudes devant la mort étaient en pleine transformation. Autant dire que le regard de l'historien s'impose aujourd'hui pour nous faire comprendre nous-mêmes et l'évolution de nos mœurs. ■

► **Guillaume Cuchet, *La religion des morts. Comment le XIX^e siècle a inventé le deuil moderne*, Seuil. On peut se reporter aussi à Philippe Ariès *L'homme devant la mort*, Seuil, 1977 et Philippe Muray, *Le XIX^e siècle à travers les âges*, Denoël, 1984.**



SOURCE : UNE FILLE PRODUCTION

Chronique cinéma

Comment protéger les femmes ?

par D.J. Heller.

En 2016, la gynécologue obstétricienne franco-libanaise Ghada Hatem fonde la première maison des femmes à Saint-Denis. Dix années plus tard, Melisa Godet écrit et réalise son premier film sur cette aventure. À n'en pas douter, par ce témoignage, *La Maison des femmes* marquera l'année cinématographique 2026.

On ne peut qu'établir un parallèle entre ce film et celui réalisé en 2023 par Jeanne Herry sur la justice restaurative (1) qui a fait découvrir au public ce dispositif permettant aux auteurs de violences et à leurs victimes de dialoguer dans un cadre confidentiel.

Le film de Melisa Godet a été présenté en avant-première dans plusieurs villes de France, en présence de la réalisatrice, et des personnels faisant fonctionner localement ces structures. À ce jour, on en compte 54, pour un problème d'une ampleur encore sous-estimée. *A minima*, deux cent mille femmes victimes de violence intra-familiale chaque année. Les structures d'accueil sont insuffisantes, malgré l'inscription du sujet comme priorité gouvernementale depuis quinze ans. Mais il y a tellement de sujets prioritaires proclamés par les gouvernements successifs du président Macron, qu'il est permis de douter de la sincérité des politiques mises en œuvre. Et, comme le signale l'ancien magistrat Serge Portelli, « il faudra bien

trouver des solutions radicalement nouvelles car on ne peut tirer de ce qui a été tenté depuis une vingtaine d'années qu'un bilan dramatiquement négatif... Nous devons faire en sorte de trouver un endroit qui serve de sas et qui permette ensuite, si nécessaire, de basculer vers la voie pénales. »

Force est de constater le décalage entre les discours, et les moyens dévolus aux structures de terrain.

Les maisons des femmes sont de ces endroits qui accueillent, écoutent et soignent les femmes victimes de harcèlement, viol, excision, passage à tabac... Ces lieux se veulent un guichet unique, lieu ressource au sein duquel différents acteurs tiennent des permanences permettant ainsi l'accès à un accompagnement global et pluridisciplinaire (sanitaire, juridique, psychologique, social) des femmes victimes de violences au sein du couple, mais pas seulement.

Le spectateur est en immersion dans le service de Diane, interprétée par une Karine Viard très convaincante, entourée de son équipe jouée par une pléiade d'actrices et acteurs confirmés. Au côté de Manon – Laetitia Dosh –, tellement impliquée dans l'écoute des patientes qu'elle en oublie sa propre famille, il y a la jeune stagiaire Inès, magnifiquement interprétée par Oulaya Amamra actrice déjà récompensée d'un César du meilleur espoir féminin en 2017. Et puis il y a toutes celles qui témoignent face caméra des souffrances subies. Et même si ce sont des actrices professionnelles, toutes les histoires sont inspirées de faits réels et la violence est filmée à hauteur de victime. Le film traite toutes les formes de violence, y compris la violence administrative vis-à-vis du fonctionnement de ces structures.

Le financement de cette politique de lutte contre les violences faites aux femmes dépend majoritairement de subventions en fonction des ministères de rattachement. ministère de la Justice dans le cadre de son programme relatif à l'accès au droit, à la Justice et à l'aide aux victimes pour certaines, ministère à l'Égalité entre les femmes et les hommes et à la lutte contre les discriminations pour d'autres, ministère de la Santé et ARS (Agences régionales de santé). Or, ces subventions ne s'inscrivent pas dans un plan pluriannuel, générant ainsi fragilisation, voire précarisation, des associations de terrain. Ces financements ne couvrent pas les besoins, notamment au regard de la multiplication des missions.

◀ **La maison des femmes.** Un film de Mélisa Godet, avec Karine Viard, Lætitia Dosch et Oulaya Amamra est sorti en salles le 4 mars 2026.

Cela oblige ces structures à diversifier les sources de financements (collectivités territoriales, fondations privées et mécénat...) avec plus ou moins de succès.

Force est de constater le décalage entre les discours, et les moyens dévolus aux structures de terrain qui sont contraintes de procéder à des coupes budgétaires notamment sur la « *variable salariale* » : précarisation des professionnels (contrats courts, bas salaires...), voire plans de licenciement comme dans plusieurs antennes locales des Centres d'information sur les droits des femmes et des familles.

Il convient de saluer ici tous les salariés qui œuvrent pour lutter contre ce fléau qui nécessite un accompagnement global et partenarial. À commencer par les permanents de France Victimes qui animent le réseau d'aide aux victimes d'infractions pénales, les violences conjugales représentant une grande partie de leur activité. Sur beaucoup de territoires, l'association est mandatée par le parquet pour l'évaluation, l'attribution et le suivi des dispositifs de protection tels que les téléphones « *grave danger* » et les bracelets antirap-prochement. Elles ont également mandat pour notifier les décisions de classement sans suite. Afin de se rendre disponible au plus près des personnes victimes, elles tiennent des permanences dans différents lieux comme au sein des bureaux d'aide aux victimes présents au sein même des tribunaux judiciaires mais aussi auprès des unités médico judiciaires, maison de la justice et du droit... Notons également le rôle des associations qui mettent à disposition des foyers d'hébergement pour femmes victimes de violences conjugales notamment dans le cadre de l'hébergement d'urgence. Depuis 2019, il existe aussi des centres de prise en charge des auteurs de violences conjugales animés par le secteur associatif socio judiciaire. Sans oublier la Caisse d'Allocation Familiale qui dispose d'un budget pour des aides financières d'urgence affecté au départ des familles sous contraintes violentes.

C'est de tout cela que traite le film, et même s'il est parfois trop démonstratif et d'un militantisme féministe très largement revendiqué, il a le mérite de mettre en lumière le travail acharné et méthodique des travailleurs sociaux et autres médecins, juristes, psychologues... qui essayent d'offrir à toutes ces victimes des solutions de reconstruction.

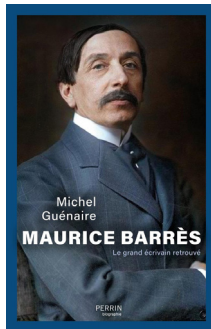
Enfin, sur ce sujet, on ne peut également que recommander l'excellente série actuellement visible sur France.tv, *L'affaire Laura Stern*, avec Valérie Bonneton dans le rôle principal aussi juste que bouleversante. ■

(1). *Je verrai toujours vos visages*, cf. *Royaliste* n° 1258 du 5 juin 2023.

Les Lettres

Un Barrès consensuel

Enfin il devrait être possible de faire la paix avec Maurice Barrès, de le dépasser comme François Furet a parlé de « dépasser la Révolution française », pour enfin passer à autre chose, à une « aurore barrésienne » comme l'a écrit son nouveau biographe, l'avocat Michel Guénaire.



Cette biographie, que l'on souhaiterait définitive, devrait être la première « post-barrésienne », au sens où elle solderait définitivement le passé, qui n'est d'ailleurs qu'un passé récent, puisque la défaveur qui s'attache au chantre de la « *Colline inspirée* » et au chroniqueur de la Grande Guerre ne date que d'un petit cinquantenaire.

Michel Guénaire appartient à une génération qui a encore eu, après tant de gloires littéraires et politiques, le privilège de se sentir « *barrésienne* » à vingt ans, comme il le rappelle, en route vers Plombières-les-bains, avec un détour par Charmes et la maison natale du « *prince de la jeunesse* », au cœur des Vosges, qu'il n'abandonnera de sa vie.

Aujourd'hui, le moment Barrès ne relève pas de la paix des cimetières, qui, rappelle-t-il, était commune à l'homme de Colombey-les-Deux-Églises et à celui de Jarnac. C'est tout au contraire le Bar-

rès des vivants, un Barrès selon la chair, qui doit tout réconcilier, celui des *Cahiers* et de la correspondance, réunissant l'homme privé et l'homme public, alors que trop souvent on les oppose, comme on a coutume de séparer, bien à tort, celui du « *Culte du Moi* » et celui du « *Roman de l'énergie nationale* ».

En quoi cette biographie est-elle nouvelle ? Depuis celle de précurseurs, Yves Chiron (1986) et François Broche (1987), fondatrice d'un intérêt pour la recherche, l'édition a oscillé entre deux stratégies, offensive jusqu'à la provocation, telle celle de Sarah Vajda (2000), déçoiffante mais largement incomprise, ou défensive jusqu'à l'ellipse, comme celle d'Emmanuel Godo, éperdue de poésie et d'empathie, si bienvenue à l'occasion du centenaire de la mort de Barrès (4 décembre 1923). Michel Guénaire, en cavalier émérite, a pris le parti de prendre de front son sujet comme dans un corps à corps, se situant délibérément comme « honnête homme », hors du monde universitaire, tout en utilisant ses acquis, se voulant étranger à la guerre des Atrides entre les historiens entre eux et avec les littéraires et réciproquement.

Sa plume court, fine, alerte, légère, on a l'impression de voler, de survoler, de virevolter. L'avocat se sait attendu, il ne biaise pas, il ne plaide pas vraiment, mais il raconte comme il le ferait au tribunal, il livre un récit, il explique les tenants et aboutissants. « *L'Affaire* », affaire Zola autant et plus qu'affaire Dreyfus, où on le guette au tournant, devient un « roman » même si c'est un « *roman noir* ».

Il ne laisse rien au hasard, convoque ses témoins, Léon Blum, Charles Péguy, Marcel Proust, et même Hubert Lyautey pas encore maréchal, Goethe, l'Alsace et la Lorraine, la France entière : « *Je me suis trompé parce que mon pays s'est trompé* ». ▶



▲ Maurice Barrès, député, écrivain et journaliste, à sa table de travail.

Le lecteur sera juge. L'auteur n'a pas conclu : « Pour Maurice Barrès, je demande l'acquiescement ». Pourtant après avoir pris connaissance de toutes les pièces et en avoir délibéré, nous sommes en droit de prononcer l'acquiescement. Et, avec lui, de demander pour l'écrivain la publication d'un volume regroupant ses œuvres principales dans la prestigieuse collection de la Pléiade, au côté de ses disciples reconnus, Aragon, Drieu La Rochelle, Albert Camus, André Malraux. Dont acte.

Il y a lieu encore de recommander sa réintégration dans le commentaire d'actualité comme ayant préfiguré – avec Nietzsche, en même temps que lui – le « retour des nations ». Avec exécution provisoire, car il y a urgence et danger immédiat. ■

DOMINIQUE DECHERF.

Président de la société des lecteurs de Maurice Barrès.

<https://www.mauricebarres.fr>

► **Maurice Barrès, le grand écrivain retrouvé**, par Michel Guénaire. Perrin, février 2026.

Cinéma

Les enfants entrent en Résistance

Eté 1940, les troupes allemandes s'installent à Pontain-l'Écluse, « un joli petit village ». Ils ne s'attendent pas à ce qui va leur arriver.

La caméra balaie un paysage de champs et de bosquets où coule une rivière. Elle suit un enfant qui court sur un pont. Le calme est soudain interrompu par des garçons qui jouent au foot. C'est un village où la vie est paisible jusqu'à l'arrivée de l'armée allemande.

« Vous êtes rien qu'des lâches ! », lance le jeune François à son maître d'école après qu'un char allemand a détruit la statue du poilu sur la place et que les adultes présents restent sans réaction. Ne supportant pas l'inaction des grands, l'enfant et ses deux camarades, Eusèbe et Lisa, décident de mener leur propre guerre. Avec leurs faibles moyens mais une grande inventivité, ils s'opposent aux nazis, les défient par des actions périlleuses, des sabotages, des messages invitant les habitants à résister. Si leur intrépidité alliée à l'inconscience de leur jeune âge les protègent, ils apprendront, à leurs dépens, que leurs actes peuvent aussi être lourds de conséquences.

Cette histoire, tirée de la bande dessinée de Vincent Dugomier dont les deux pre-

miers volumes sont portés à l'écran, n'est pas vraiment une fiction. De fait, des enfants, en cette période obscure de notre histoire, ont joué un rôle important dans la lutte contre l'occupant nazi. Le film de Christophe Barratier, fidèle à l'œuvre originale et malgré quelques imperfections, fait œuvre pédagogique en permettant la transmission de cette mémoire.

Le décor est bien planté : la reconstitution du village à cette époque est fidèle, les paysages appellent à la rêverie ; pas de fausse note non plus dans les costumes. En revanche, le jeu des acteurs est un peu stéréotypé, exception faite, peut-être, d'Artus jouant le rôle du père de François qui sous son aspect bourru dévoile un cœur d'or et de Gérard Jugnot, le curé du village qui apporte un peu d'humanité. Quant au jeu des plus jeunes, le plus souvent il manque de naturel dans leurs propos. ■

J.-E. M.

► **Les Enfants de la Résistance**, un film de Christophe Barratier, avec Artus et Gérard Jugnot. Sortie en salle le 11 février 2026.

Le Carnet

■ **Sherlock.** – L'excellent mensuel *Service littéraire* fête avec brio, dans son numéro de mars, Sir Arthur Conan Doyle et son célèbre détective. Comment expliquer que, 166 ans après la mort de leur auteur, les enquêtes de Holmes nous enchantent toujours, alors que tant de polars actuels nous tombent des mains ? Élémentaire, mon cher Watson ! Sir Arthur savait écrire et il n'était pas Américain.

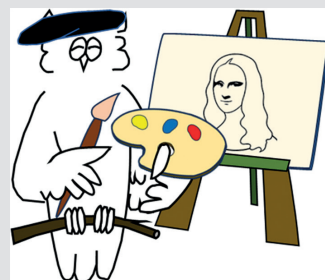
■ **Mme de Sévigné** – Signalons à nos lecteurs friands de belles lettres le numéro spécial de *Lire Magazine* (daté de mars-avril) consacré à notre « Marquise nationale ». Rien n'y manque : la vie d'une femme libre dans le Grand Siècle, ses amitiés (Mme de Lafayette, La Rochefoucauld, La Fontaine...) son style, son influence de Voltaire jusqu'à Proust. Seule réserve : un portrait trop réducteur du duc de Saint Simon.

■ **Cinéma.** – Le très beau film *Le Chant des forêts*, dont Fabrice de Chanceuil a rendu compte dans notre numéro 1317 du 11 février, a reçu le prix du meilleur documentaire lors de la cérémonie des César, le 26 février. C'est le deuxième César remis au réalisateur Vincent Munier qui avait déjà été récompensé en 2022 pour sa superbe adaptation du récit de Sylvain Tesson, *La Panthère des neiges*.

■ **Exposition.** – Le jeune juif hongrois Endre Ernő Friedmann, exilé à Paris dans les années 1930, a marqué durablement l'histoire du photojournalisme sous le pseudonyme de Robert Capa. Il a façonné la figure nouvelle du photographe de guerre. Le musée parisien présente 160 pièces (tirages de presse, magazines, ouvrages, documents et objets personnels) dans une exposition intitulée *Robert Capa, photographe de guerre*.

► **Musée de la Libération de Paris – Musée du Général Leclerc – Musée Jean Moulin**, 4 avenue du Colonel Henri Rol-Tanguy, 75014 (Place Denfert-Rochereau). Jusqu'au 20 décembre 2026.

PAUL GILBERT et ALAIN SOLARI.



SOURCE: DETAIL DU TABLEAU DE CLAUDE LEFEBVRE (1666).



Les grands serviteurs de la France (3)

Comment Colbert a réformé le royaume

par Léon Letellier.

Retraçons l'ascension fulgurante de Colbert, et soulignons l'ampleur de son action réformatrice sous le règne personnel de Louis XIV.

Il est des clichés tenaces. Longtemps, l'historiographie présentait Colbert le commis sorti de l'ombre qui, par son seul talent, gravit les échelons un à un. Ce mythe ne résista pas à l'épluchage des fonds notariés. La reconstitution du lignage de Jean-Baptiste Colbert (1619-1683) donna jour à une vision inverse : l'ascension du serviteur du roi résulte du capital accumulé au fil des siècles, des relations sociales et politiques nouées par le clan Colbert.

D'ailleurs, son père, Nicolas Colbert (1590-1661), qui s'était illustré dans des entreprises de négoce et agrégé à la noblesse rémoise en achetant la seigneurie de Vandières, joua un rôle déterminant. En 1634, il plaça son fils comme employé chez le riche banquier lyonnais Mascranny. Après un passage dans le privé, vint le moment de servir l'État. En 1640, Colbert acheta l'office de *commissaire ordinaire des guerres* et devint, cinq ans plus tard, le commis de Michel Le Tellier (1603-1685), secrétaire d'État à la Guerre. Grâce à sa protection, Colbert obtint un brevet de conseiller d'État en 1649. Puis il changea son fusil d'épaule : il devint l'intendant de Mazarin.

Servir le cardinal (1651-1661) s'avéra formateur. La gestion de sa fortune (35 millions de livres tournois en 1661) n'était pas une mince affaire : cela s'apparentait à la conduite d'un État en miniature. En somme, il n'apprit rien sinon l'essentiel. Les historiens Thierry Sarmant et Mathieu Stoll affirment même qu'« *il n'est donc guère d'aspects de l'action de Colbert après 1661 qui ne semblent trouver leur source ou leur inspiration dans son passage auprès de Mazarin* ». Impressionné par les capacités de travail de son intendant, le cardinal recommanda Colbert au roi.

L'objectif était simple : clarifier, unifier et rationaliser les lois du royaume.

Il ne se dressait plus qu'un obstacle sur la route de Colbert : Fouquet, surintendant général des finances depuis 1653. Son arrestation, qui eut lieu le 5 septembre 1661, servait tout autant les intérêts de Colbert que ceux de Louis XIV, en l'occurrence soucieux de restaurer l'autorité royale sur les comptes et d'affaiblir le parti dévot dont

▲ Colbert mena une vaste politique de redressement des finances publiques, tout en stimulant l'industrie et le commerce du royaume.

Fouquet était l'un des militants actifs.

Dans la foulée, le nouveau protégé du roi fut nommé intendant des finances. Promotion : il devint contrôleur général des Finances en 1665. Ne s'arrêtant pas en si bon chemin, Colbert cumula au fur et à mesure les charges : secrétaire d'État de la maison du roi et de la marine ; surintendant des bâtiments, arts et manufactures ; surintendant des postes ; grand maître des mines et minières de France ; surintendant des eaux et forêts. À la tête d'un véritable empire ministériel, Colbert put conduire des réformes dans bien des domaines.

Débutons par son œuvre juridique, œuvre dont l'objectif était simple : clarifier, unifier et rationaliser les lois du royaume. Cela se traduisit par une série de codifications. Contentons-nous d'en citer une : l'ordonnance des eaux et forêts de 1669 – qui resta en vigueur jusqu'en 1827. Divisée en 32 chapitres, ce monument législatif prévoyait notamment un programme de replantation et de conservation des forêts. Bien entendu, Colbert n'agissait pas seul. Pour préparer ces textes, il put s'appuyer sur des conseillers d'État, des maîtres de requêtes, mais aussi des praticiens, principalement des avocats. Toute cette entreprise législative et réglementaire devait favoriser un climat propice au commerce et aux affaires.

Qui dit Colbert dit *colbertisme*. Derrière ce terme nébuleux, l'on entend généra- ►

lement un programme économique novateur. En réalité, le contrôleur général des finances était un chantre du mercantilisme, soit la théorie économique en vogue. Cette même théorie postulait que la richesse d'un État dépend de la quantité d'or et d'argent amassée, d'où l'impératif d'acheter moins et de vendre plus. Impératif auquel Colbert assujettit sa politique.

En résultèrent la création ou la « *royalisation* » de manufactures pour produire davantage. L'entreprise des Gobelins, qui fabriquait des meubles destinés aux résidences royales et employait jusqu'à 800 artisans, constitua la première grande opération de Colbert. Les compagnies commerciales et maritimes participaient du même objectif : prendre des parts de marché à la concurrence. Or les résultats ne furent guère à la hauteur des espérances. Symbole d'échec s'il en est, la compagnie des Indes occidentales créée en 1664 cessa son activité dix ans plus tard. L'État royal – *a contrario* des compagnies hollandaises et britanniques – laissait moins d'initiatives aux acteurs privés. Le troisième et ultime levier résida dans une politique protectionniste. Un édit de 1664 taxait les produits concurrents anglais et surtout hollandais, tels que la cire, l'étain, l'huile, le savon ou encore certains tissus. En 1667, le dispositif fut renforcé : les taxes de 1664 furent doublées voire triplées !

Provinces Unies et Angleterre constituaient des thalassocraties menaçantes. Colbert ne ménagea donc pas ses efforts pour renforcer une marine en bien piteux état : en 1661, le royaume ne disposait que de 18 vaisseaux. À la fin de son ministère, la Royale alignait 117 vaisseaux de ligne et 30 galères, le tout servi par 1 200 officiers et 53 000 marins. Une flotte dont les effectifs supplantèrent désormais ceux de l'Angleterre et des Provinces Unies réunis !

Si Colbert avait le souci de la puissance matérielle, il n'en était pas moins attaché au rayonnement culturel du royaume. Nommé surintendant des bâtiments depuis 1664, il faisait figure de « *ministre de l'Image* ». Le premier volet de son action résidait dans la rénovation et construction de bâtiments. Son bilan fut aussi considérable que mitigé. Autant il parvint à doter la capitale d'une dizaine d'édifices majeurs, autant il fut en partie responsable de l'inachèvement du Louvre.

Aussi eut-il en charge des institutions culturelles : celles qu'il renova comme l'Académie de sculpture créée en 1648 ; celles qu'il fonda à l'instar de l'Académie royale d'Architecture en 1671. Une telle charge de travail nuisit à sa santé. Mais ce fut la maladie de la pierre qui causa son décès le 6 septembre 1683. ■

Bibliographie sommaire

- Thierry Sarmant et Mathieu Stoll, *Le grand Colbert*, Paris, Tallandier, 2019,
- Daniel Dessert, *Colbert ou le mythe de l'absolutisme*, Paris, Fayard, 2019.

Royaume-Uni

L'ordre de succession de la Couronne britannique

par Marie-Jo York.

Les remous suscités par les *Epstein files* qui mettent en cause le frère du roi, ne sont évidemment pas sans conséquences pour la Monarchie britannique

Dès le 20 février, le gouvernement britannique a indiqué qu'il était prêt à lancer une législation destinée à exclure Andrew Mountbatten-Windsor de l'ordre de succession dès que la police aura achevé son enquête. Le 23 février, le Premier ministre australien lui apportait par lettre son soutien, ainsi que le même jour le Premier ministre de la Nouvelle-Zélande. Certains commentateurs ont estimé que la position d'Andrew, en huitième place, ne présentait aucun risque. D'autres sont d'avis que le scénario d'un rapprochement du trône est possible. Ils pourraient s'appuyer sur la célèbre comédie *Noblesse Oblige* de 1949 où un aristocrate, en neuvième position dans l'héritage de son titre, entreprend de se débarrasser de ses huit prédécesseurs (tous interprétés par le merveilleux Alec Guinness).

L'ordre de succession qui date de l'Acte d'établissement de 1701 (avec le passage dynastique des Stuarts aux Hanovre) confirmé par l'Acte d'Union de 1800 (avec l'Écosse) n'a été modifié qu'une fois le 28 octobre 2011 sur trois points : remplacer la primogéniture masculine par la simple primauté de l'âge, admettre dans l'ordre de succession les personnes mariées à des Catholiques (mais pas aux Catholiques eux-mêmes), enfin ne faire obligation de l'autorisation de mariage par le monarque que jusqu'à la sixième place dans la succession.

C'est une conférence du Commonwealth qui en avait décidé ainsi, suivie d'un vote de chacun des Parlements des seize États qui avaient le monarque anglais comme chef d'État (quatorze aujourd'hui) et de la sanction royale. Les modifications étaient entrées en vigueur en mars 2015.

Le prince Andrew à l'époque était troisième dans l'ordre de succession, William et Harry n'ayant pas encore d'enfants. La proximité du trône était alors d'autant plus grande pour lui qu'en vertu de l'acte de régence de 1937 (adopté lors de la crise royale à la suite de l'abdication d'Édouard VIII, Elizabeth n'ayant pas encore 18 ans), c'est le suivant dans l'ordre de succession qui deviendrait régent.

Que William disparaisse et que Harry reste aux États-Unis, c'est Andrew qui, aujourd'hui encore, pourrait à la mort de son frère assumer la régence, ses neveux et nièces étant mineurs. L'ainé, futur prince héritier, George, n'est âgé que de douze ans. Tout pourrait arriver dans les six années qui restent à courir avant sa majorité. Parmi les vingt-cinq premiers dans l'ordre de succession, descendant en ligne directe des quatre enfants d'Élisabeth II, Charles, Andrew, Edward et Anne, neuf ont moins de dix ans. C'est dire que la lignée est assurée dans la durée, mais aussi que, pendant la prochaine décennie, elle est vulnérable (accidents d'avion, actes terroristes, etc.).



▲ Le roi Charles III à la rencontre des élèves de Dedham, un village pittoresque de l'Essex, le 5 février.

C ROYAL UK

Les analystes les plus sérieux en ont conclu que le Premier ministre Keir Starmer s'est sans doute avancé un peu vite. Lancer une procédure de révision de l'ordre de succession, même si elle ne concernait qu'un seul membre, risque, outre le fait de faire perdre un temps précieux à toutes les institutions du pays, de soulever des discussions et des controverses qu'il vaut mieux éviter. D'abord la question du Commonwealth, dont le sommet est prévu à Antigua en novembre prochain. Plusieurs pays de la Couronne, dans les Antilles, ont déjà fait part de leur intention de passer à la forme républicaine. Ensuite, pourquoi pas la question religieuse ? Les Catholiques restent exclus de la succession parce qu'en Angleterre – et seulement là – le monarque est le chef suprême de l'Église (anglicane). Enfin, le désir de tel ou tel de ne plus figurer, d'abandonner leurs droits – même tout théoriques pour la plupart (si l'on inclut tous les descendants d'Édouard VII (mort en 1910), l'ordre de succession comprend 110 noms). Se reposerait sans doute le cas du prince Harry, duc de Sussex, désormais en cinquième position. Quid aussi des deux enfants d'Andrew, les toujours princesses royales, Béatrice et Eugénie, et de leurs enfants qui portent le nom de leurs pères, dont un comte italien ?

Prendre place dans le haut de la succession n'est définitivement pas une sinécure. Si le roi Charles ne se résout pas à y mettre bon ordre dans les quelques mois ou années qui lui restent, on prête au prince de Galles, William, son héritier, le projet de donner un bon coup de pied dans la fourmière. ■

Brèves royales

■ **1^{er} mars – Communiqué du prince Reza Pahlavi :** « Avec la mort d'Ali Khamenei, despote le plus sanglant de notre époque, coupable de la mort de dizaines de milliers de courageux Iraniennes et Iraniens, la république islamique a de fait atteint son terme et sera très bientôt reléguée dans les poubelles de l'Histoire. Toute tentative par les survivants du régime de trouver un successeur à Ali Khamenei est vouée à l'échec depuis le départ. Qui que ce soit qui serait choisi ne bénéficierait ni de légitimité ni de longévité et se rendrait complice des crimes du régime. Tout effort de la part des forces de sécurité de sauver ce régime de la chute sera vain. C'est votre dernière chance de vous joindre à la nation, afin d'assurer une transition stable vers un avenir libre et prospère, et de prendre part à la construction de cet avenir. »

Le prince rend hommage à toutes les victimes qui ont donné leur vie pour la défense de « la Révolution nationale du Soleil et du Lion », les symboles de l'Empire,

avant de conclure : « C'est le commencement d'une grande célébration nationale, mais ce n'est pas le bout du chemin. Le temps est bientôt venu pour une présence massive et décisive du peuple dans les rues... en vue de la victoire finale. »

Reza Pahlavi fait également la une du *Figaro* du 6 mars à qui il a accordé une longue interview où il conclut : « Si j'interviens dans ce processus, ce n'est pas pour me mettre une couronne sur la tête ou devenir demain président, mais pour aider le peuple à choisir le destin de notre pays. »

M.-J. Y.

La Maison de France

■ L'association Gens de France



Gens de France est une association que Mgr le comte de Paris a créé en 2003 pour favoriser, autour de la Maison de France, la relation entre les personnes et contribuer, par ses actions, au bien de la France et à son rayonnement à l'étranger.

Grâce aux bonnes volontés qu'elle rassemble, l'association soutient le Prince dans ses engagements dans des domaines aussi variés que le patrimoine, l'environnement, le handicap ou la défense.

Pour adhérer à Gens de France, suivre le lien : <https://comtedeparis.com/>

■ L'association « Route Henri IV »



Le 27 février, date anniversaire du sacre d'Henri IV à Chartres en 1594, Mgr le Comte de Paris a participé au lancement de l'association « **Route Henri IV : Chemins d'Histoire en Eure-et-Loir** ».

À l'initiative de la Préfecture d'Eure-et-Loir, du département et de Stéphane Bern, cette belle démarche met en lumière dix sites patrimoniaux emblématiques de ce riche territoire, dont la cathédrale de Chartres, le château de Maintenon ou encore le domaine royal de Dreux.

En 2026, un parcours immersif Wivisites viendra relier ces lieux par un fil narratif commun pour faire vivre l'Histoire, au plus près des visiteurs.

La Nouvelle Action royaliste

■ Communiqué du CD de la NAR

1^{er} tour des élections municipales. – Les 15 et 22 mars prochains, les Français sont appelés à élire leurs représentants au sein de chacune de nos municipalités. Il s'agit d'un rendez-vous politique important : les maires, les conseillers municipaux sont les premiers serviteurs de la démocratie, ils sont en première ligne pour la défense des services publics, les premiers à investir dans les projets qui font avancer le pays, les premiers à aider ceux qui souffrent, comme on l'a vu pendant le Covid et comme on le voit aujourd'hui dans nos régions inondées. C'est pour toutes ces raisons que nos 500 000 conseillers municipaux sont les élus préférés des Français.

Voter les 15 et 22 mars, c'est vouloir défendre les libertés communales, le droit des citoyens à décider et à prendre en charge les affaires qui les concernent au premier chef, face à un État qui empie trop souvent sur ces libertés. **La Nouvelle Action Royaliste incite donc les électeurs à voter massivement lors de ces scrutins.**

Dans chacune des communes, il est légitime que le débat politique, que le choix des électeurs s'orientent d'abord vers les questions qui conditionnent la vie de tous les jours – lutte contre l'insécurité, pour la qualité du cadre de vie, le développement économique local, la préservation du patrimoine et de l'environnement. Chacun sera ainsi amené à privilégier la qualité des candidats et de leurs programmes sur leur affiliation politique.

Pour autant, dans le climat de tension qui pèse actuellement sur notre vie démocratique, la NAR appelle les électeurs, dès le premier tour, à sanctionner sans ménagement les listes d'inspiration communautariste ou les formations politiques qui alimentent la haine, la violence et la division entre Français. Cela vaut en premier lieu pour les représentants de partis comme LFI qui, par leurs positions extrémistes violentes, cherchent à lancer une guerre civile jusque dans nos municipalités.

■ Dons défiscalisés pour Royaliste

Nos souscriptions ont démarré le 1^{er} mars. Vous avez dès maintenant la possibilité de faire un don défiscalisé au journal *Royaliste* au titre de l'année 2026. Souscrit par le biais de l'Association Presse et Pluralisme, un tel don vous permet de bénéficier d'une réduction d'impôt égale à 66 % du montant versé, dans la limite de 20 % de votre revenu imposable : <https://dons.presseetpluralisme.fr/site/pp/Royaliste/fr/don/index.html>



D.R.

Par Bertrand Renouvin

Devant le chaos

Si l'usage de la force armée est dépourvu de fondement juridique, c'est un état de pure et simple violence qui s'établit. Il n'est pas possible d'y consentir. Ceux qui, comme nous, ont dénoncé l'agression russe en Ukraine et la volonté manifeste de changer le régime politique de ce pays, ne peuvent aujourd'hui justifier les opérations militaires montées par Israël et les États-Unis contre l'Iran et ses alliés du Hezbollah libanais. Le droit international, ou ce qu'il en reste, ne peut plier devant les nécessités stratégiques d'Israël et les opportunités que le président des États-Unis a cru bon de saisir. L'Iran ne représentait pas une menace imminente, nucléaire ou même conventionnelle, et la nature tyrannique du régime ne pouvait justifier que des puissances extérieures tentent d'y mettre un terme.

L'ONU étant ignorée aussi froidement que la réprobation exprimée par la France, par l'Espagne et par une partie notable de l'opinion publique aux États-Unis mêmes, il faut répondre à l'injonction de réalisme lancée par les partisans de la guerre menée contre l'Iran. Ces derniers utilisent toutes les séductions de l'efficacité technique. Admirable précision des bombardements américano-israéliens ! Ruses prodigieuses des agents secrets ! Élimination, toujours bonne à prendre, d'un tyran et de ses acolytes libanais ! Retour très rapide à la paix pour le bonheur des peuples ! La ruse ultime de la pure volonté de puissance serait de se muer en douceur angélique, avec prières publiques à la clé !

Il est vrai qu'Israël mène depuis des décennies des opérations militaires cohérentes qui visent à neutraliser ou à détruire tous ses ennemis, puis à assurer son hégémonie sur le Proche et le Moyen Orient. Dans cette perspective, il est logique de détruire les capacités militaires de l'Iran et d'y entretenir, selon les circonstances, le chaos ou un chef d'État complaisant. À court terme, les objectifs sont pertinents. À plus longue échéance, on sait que la violence des nettoyages militaires engendre des haines inexpiables et que, par ailleurs, le nationalisme iranien prendra un nouvel élan après la chute de la tyrannie. L'actuelle campagne de bombardements et d'assassinats ciblés conduira le pouvoir politique iranien, aussi légitime soit-il, à se doter de l'arme nucléaire pour sanctuariser le pays.

Par contraste, l'incohérence des objectifs énumérés par le président des États-Unis a frappé tous les observateurs pendant la première semaine du conflit. Pour justifier l'agression qu'il a décidée, Donald Trump a successivement invoqué les menaces pesant sur les bases puis sur le territoire américain, le financement du terrorisme, la tyrannie politique et par conséquent

l'urgence d'un changement de régime. Au huitième jour de la guerre, on constate que les opérations israélo-américaines visent la destruction complète du potentiel militaire iranien mais que les objectifs politiques de la guerre restent énigmatiques.

En janvier, Donald Trump, suivi par Reza Pahlavi, avait appelé les Iraniens à descendre dans la rue et à prendre le pouvoir. Ces mots d'ordre étaient irresponsables car les foules aux mains nues ne pouvaient affronter les centaines de milliers d'hommes, riches et puissamment armés. Dix à douze millions d'Iraniens sont débiteurs du régime alors que l'opposition est divisée. Les seuls groupes armés campent sur les marges. Or le soutien apporté par la CIA aux combattants kurdes réfugiés en Irak peut provoquer une contagion des revendications autonomistes puis indépendantistes dans les territoires où vivent, par millions, des Kurdes, des Baloutches, des Azéris, des Turkmènes, des Arabes... Donald Trump a semblé soutenir Reza Pahlavi, détesté par les Kurdes et les Baloutches en raison de la politique répressive des chahs. Puis il a laissé entendre qu'il s'arrangerait avec des dissidents du régime avant de reconnaître qu'ils étaient « tous morts » sous les bombardements. L'éventuelle disparition de toute autorité centrale peut conduire à l'apparition de multiples groupes armés qui mèneront leur propre guerre, pour des motifs ethniques, sociaux, religieux, antireligieux et bien entendu financiers. L'extraordinaire maîtrise technologique des Américains et des Israéliens peut ainsi conduire à une catastrophe politique pour l'Iran et l'ensemble de ses voisins.

La France veut honorer ses accords avec les États du Golfe et tente une médiation au Liban. Il faut à cet égard suspendre son jugement et souhaiter à notre patrie le regain de puissance qui lui permettra d'apporter une contribution décisive à la sortie du chaos. ■

(1). Stéphane A. Dudoignon, *Les Gardiens de la révolution islamique d'Iran*, CNRS Éditions, février 2022 et la conférence de l'auteur sur le site YouTube de la NAR. <https://www.archivesroyalistes.org/Iran-Une-revolte-ou-une-revolution>

Sommaire

Page 2 : Actualité - Événements

Mercredis de la NAR. – Autres événements.

Pages 3 à 5 : La Politique

Dissuasion « avancée » : méfiance ! – Le coup de force d'Ursula. – Sur le mur de Jean Chouan. – La tribune de Mgr le comte de Paris. – La Politique au crible.

Pages 6 à 8 : La Nation française

Marine Le Pen en procès. – L'inquiétant rapport Grjebine. – La Quinzaine en France.

Pages 9 à 11 : Les Chemins du monde

Leçons politiques de la guerre d'Ukraine. – Le triomphe de Sanae Takaichi. – Pourim. – Les Faits marquants.



Pages 12 et 13 : Entretien

Pour un rapport juste avec la nature !

Pages 14 à 17 : Les Idées et les Livres

Quel « bon gouvernement » ? – Les trois frères d'Astier de la Vigerie. – Qu'est-ce qu'une Nation ? – Le retour de Malaparte. – La religion des morts.

Pages 18 à 20 : Les Lettres et les Formes

Comment protéger les femmes ? – Un Barrès consensuel. – Les enfants entrent en Résistance. – Le Carnet.

Pages 21 à 23 : La Voie royale

Comment Colbert a réformé le royaume. – L'ordre de succession de la Couronne britannique. – Brèves royales. – La Maison de France. – La Nouvelle Action royaliste.

Page 24 : Éditorial

Devant le chaos.